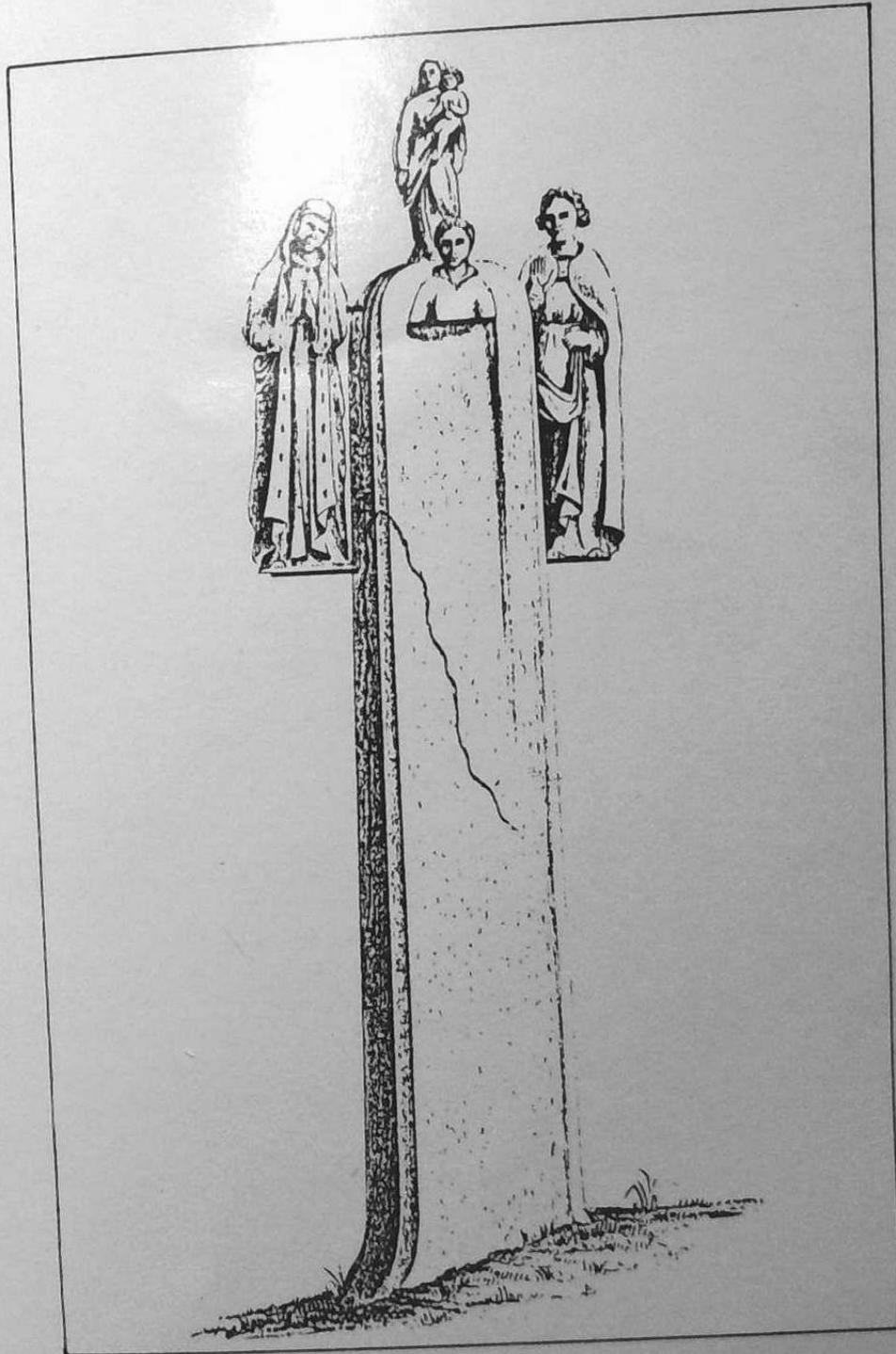


LES CAHIERS DU TREGOR

PRIX DU N° 25 F

3ème TRIMESTRE 1987

N° 20



**BULLETIN DU CLUB D'ARCHEOLOGIE
ET D'HISTOIRE DE BEGARD**

Publié avec le concours de la M.J.C. de Bégard

LA VIE DU CLUB

Juillet 1987 :

* M. Bardel, de la Direction des Antiquités Historiques de Bretagne, a au mois de juillet réalisé sa dernière campagne de fouilles sur le site de l'Armorique en Plouaret (cf. ce numéro).

Un second chantier s'est ouvert en septembre à Prat au lieu-dit Pouilladou. Ces deux chantiers de même style (3^e siècle pour Prat) ont vu la participation de membres du club d'histoire de Bégard et de l'ARSSAT.

* Sortie du supplément du Trégor publié par le Pays d'accueil du Trégor sur le thème «Eglises et chapelles», et préparé en collaboration avec le Club d'Archéologie et d'Histoire de Bégard.

Les Cahiers du Trégor. Publication trimestrielle du Club d'Histoire de Bégard. M.J.C. 22140 Bégard. ☎ 96.45.20.60.

Directeur de la publication : Hervé Le Goff.

Composition - Impression : Copie 22 Pédernec.

Abonnement annuel (4 numéros) : 70 F (+ 15 F de port).

Les numéros déjà parus sont disponibles (sauf N^o 2, 3, 4 épuisés) au prix de 20 F par exemplaire + 5 francs de port.

Photo de couverture : Menhir christianisé dit «Menhir-ar-Gueyel» à Lannion. (Dessin tiré des Bulletins de la Société d'Emulation des C.D.N. année 1879-1880, pl. 7 hors-texte).

LES CARNETS D'UN VÉTÉRINAIRE DE CAMPAGNE L'EXISTENCE AGRICOLE DANS LE BAS-TREGOR AU DEBUT DU XX^e S. (Suite et fin)

Par Louis LE RAZAVET

DES CEREMONIES DE L'ETAT-CIVIL. DU MARIAGE.

Le jeune cultivateur rentré dans ses foyers, son service militaire terminé, songe bientôt à se marier et à exploiter une ferme à son compte. Avant son départ, il connaissait les jeunes filles à deux lieues à la ronde, étant habitué depuis quelques années à fréquenter les pardons des environs.

Il est d'usage que le jeune homme choisisse sa fiancée, comme en toute chose, il procède lentement, à tel point que l'on peut dire que le coup de foudre n'existe pas.

Le jeune homme fait autant que possible son choix dans une ferme ayant une importance égale à celle de ses parents et une situation de fortune analogue. Le prétendant sait très bien que si ses parents ne s'occupent pas de lui chercher une femme, ils accepteront difficilement une fiancée ayant une situation de fortune et sociale de beaucoup inférieure à la leur.

Son choix fait, le jeune homme profite d'un pardon, d'un bal, d'une noce ou de toute autre fête, pour causer à l'élue de son cœur et lui faire part de ses intentions. En général, il est agréé par la jeune fille, à moins qu'elle n'ait des engagements par ailleurs.

S'il est agréé, après lui avoir offert des gâteaux ou des noix, il va la reconduire chez elle, où on lui offre du cidre et une collation. S'il revient une seconde fois, peu après, conduire la jeune fille à la maison, il n'a pas à faire part aux parents de ses intentions : ce simple fait suffit à les éclairer. A partir de ce moment, il peut lui écrire et prendre rendez-vous pour de nouveaux pardons.

Après un temps plus ou moins long de fréquentation dans ces conditions, les parents du jeune homme, mis au courant de la situation par celui-ci, sont invités chez les parents de la fille, à un repas appelé «Guéladec» qui est en somme la demande en mariage. Ils se rendent compte de la quantité de lard pendu au plafond de la cuisine, on leur montre le linge dans les armoires, puis ils font la visite des écuries, des étables, dénombrement et estiment approximativement la valeur des chevaux et des vaches.

En général, avant de se séparer, on fixe la date des fiançailles et de la noce. A partir de ce moment, grande agitation dans les deux maisons : la noce dure trois jours et la mariée doit avoir un costume nouveau pour chaque journée.

Les déplacements étaient difficiles autrefois ; on allait peu à la ville, l'on achetait les tissus aux commerçants du bourg, qui souvent étaient en même temps tailleurs ou couturiers et venaient à domicile, confectionner les vêtements pour la noce.

La cérémonie des fiançailles est peu importante. Un samedi soir, les fiancés, accompagnés de leurs parents et sans faire grande toilette, se rendent au presbytère et à la mairie. Les premières publications se font le lendemain. On revient ensuite chez le fiancé où un dîner a été préparé pour les deux familles. Un usage local, autrefois bien suivi, interdisait aux fiancés de coucher sous le même toit entre les fiançailles et le mariage.

La noce a lieu chez la mariée. Dès les fiançailles, les cuisinières sont commandées et retenues pour la noce, ce sont elles qui indiquent les quantités de victuailles, que l'on devra se procurer suivant le nombre des invités. Autrefois les invitations pour la noce étaient faites aux parents et amis par les jeunes mariés, aidés par les garçons et filles d'honneur, s'ils ne pouvaient arriver à tout faire. Corvée terrible pour ces jeunes gens qui devaient partout manger et surtout boire. C'est vers 1900 que cette façon de faire a été abandonnée et remplacée par des invitations imprimées adressées par la poste.

On parle fréquemment en Bretagne de noces auxquelles assisteraient de 300 à 500 invités. Elles sont assurément très rares. Personnellement, j'ai assisté à des centaines de ces noces de campagne et n'ai jamais vu le nombre des invités dépasser deux cent cinquante pour le même jour. En général, le premier jour, il y a de 120 à 200 invités ; ces invités du premier jour sont surtout représentés par la jeunesse - familles apparentées et amis -. Le second jour il y avait de 80 à 100 personnes ; les invités sont les journaliers, les ouvriers travaillant à la ferme, les parents des domestiques et les voisins et amis peu fortunés. Ce repas est surtout confectionné avec les restes de la veille, mais toujours gai, parce que bien arrosé.

Le troisième jour, même nombre d'invités environ que le second : ce sont les parents et amis âgés, les notabilités civiles et religieuses de la commune, ces trois jours de noce étaient toujours le mardi, le mercredi et le jeudi. Pour ces agapes pantagruéliques, des animaux de la ferme sont abattus, une vache spécialement engraisée à cet effet, un veau, un porc et des quantités de volailles.

Les cadeaux de noce à l'époque se faisaient en nature, les invités apportaient du beurre, des volailles et aussi des bouteilles de liqueur et de cognac.

Peu après 1880, sont apparues dans la région, les premières tentes démontables, qui se transportaient sur place et se montaient rapidement. Elles avaient de 100 à 120 places et si cela ne suffisait pas, on les montait à l'entrée d'une grange, le tout ne formant qu'une seule salle.

Et voilà le grand jour arrivé ; garçons et filles, hommes et femmes ayant revêtu leurs plus beaux habits, se rendent chez celui des conjoints dont ils sont l'invité.

Vers 10 heures les invités du marié réunis chez lui, se rendent chez la mariée, toujours à pied à moins que le trajet ne soit trop long et là le cortège définitif se forme pour aller à l'église ; cavaliers et cavalières se réunissent suivant leurs préférences et l'on part pour le bourg.

En tête, la mariée conduite par son père ou à défaut par son parrain ou un oncle, ensuite les gens d'honneur, la jeunesse, puis les anciens et fermant la marche, le marié donnant le bras à sa mère ou à sa marraine. Si la mariée habite loin du bourg, le cortège est parfois suivi de deux ou trois chars-a-bans dans lesquels montent les parents âgés et marchant difficilement.

Il y a peu de temps, étant entré un matin chez un coiffeur à Bégard, je trouvais plusieurs jeunes gens qui se préparaient à aller à une noce, dont la mariée était la fille d'un tailleur de pierres. Les uns s'étaient fait onduler, d'autres avaient

les cheveux pommadés, gommés, collés au crâne et très reluisants ; aucun ne portait de chapeau. Les jeunes filles en raison de la longueur de l'opération, avaient été coiffées dès la veille.

Les invités se rendaient chez la mariée en autos particulières et en autocars loués pour la circonstance.

Revenons à notre noce d'autrefois. Arrivé à l'église, le cortège y pénètre et les mariés se rendent dans le chœur où des chaises ont été placées à leur intention. Les invités se placent sur deux longues files séparées par l'allée centrale allant souvent du chœur au bas de l'église.

Les discours aux mariés à l'église étaient excessivement rares, seulement lorsqu'un prêtre mariait un membre de sa famille. Aujourd'hui c'est devenu la règle.

La cérémonie terminée, les mariés suivis des garçons et filles d'honneur et de leurs parents seulement, se rendaient à la sacristie et tous signaient sur le registre.

Je n'ai pas parlé du mariage civil, parce que dans nos campagnes, il est toujours extrêmement simple et ne comporte aucune solennité. Généralement, il a lieu la veille de la noce, parfois aussi le matin avant d'aller à l'église.

À la sortie de l'église, les musiciens prennent la tête du cortège : biniou et haut-bois, parfois une clarinette et un piston soutenus par un tambour ou simplement un violon, une vielle ou un accordéon. Avant de quitter le bourg la noce entrait dans plusieurs auberges, parfois dans toutes, et toujours au compte des garçons et filles d'honneur ; ce sont eux également qui retenaient et payaient les musiciens.

Bien abreuvé d'apéritifs, le cortège se reforme et, musiciens en tête, se rend chez la mariée où le banquet attend.

Beaucoup d'invités, surtout ceux qui viennent de loin, se rendent directement chez la mariée en voiture. Toutes ces voitures sont dételées dans le « Liors », le champ attenant à la cour de la ferme, où voitures et charabans sont rangés brancards en l'air. Les chevaux sont attachés à une corde placée autour du champs, à l'endroit le plus abrité.

Et maintenant à table ! Au fond de la tente se trouve la table d'honneur, réservée aux mariés, aux garçons et filles d'honneur et en face d'eux aux parents des mariés.

Les invités se placent comme ils veulent ; le service commence dès que les invités sont placés, il est fait par des jeunes filles de la campagne et du bourg, amies des mariés.

Il y avait à la fin du siècle dernier, pour les noces de campagne, un menu type, comportant peu de variantes :

- La soupe
- Bœuf et lard nature
- Andouille (chaude) purée
- Vol au vent
- Poulet aux petits pois
- Rôti de veau
- Salade
- Entremets, semoule ou flanc d'œuf
- Grand gâteau
- En général « mille feuilles » ou « trois frères »
- Gateaux secs variés

Café
Comme digestif : Eau de vie
Raspoil-combier ; abricotine
Cognac

Plus tard, vers 1900, le bœuf bouilli a été servi à la sauce tomate, le vol-au-vent a été remplacé par des bouchées à la Reine - Rôti, gigot et veau. La sernoule ne se servait plus. Mêmes desserts. Apéritif : Madère, plus d'eau de vie. Liqueurs : Triple sec et Bénédicte.

Actuellement le bouilli est supprimé et remplacé par du jambon ou même de la langouste, les pâtisseries sont parfaites et les petits fours à discrétion. En général, le service était lent et l'on chantait entre les plats. Les jeunes gens étaient timides, il fallait insister pour qu'ils chantent ; les jeunes filles s'excutaient en rougissant et chantaient les yeux baissés.

Aux nocés de campagne auxquelles j'ai assisté depuis la guerre, j'ai trouvé que cela avait bien changé ; il n'y a plus à prier les chanteurs, au contraire : une chanson terminée, deux ou trois jeunes gens se lèvent pour prendre la suite. Ce qui m'a le plus frappé, c'est que le plus souvent, les filles comme les garçons chantent surtout des chansons de café-concert ou de casernes, très épiquées et cela sans rougir, je puis l'assurer.

Autrefois, le repas terminé, on sortait danser sur les routes ou sur une place, des gavottes, des dérobées et de grandes rondes, au son du biniou. Ces danses demandaient de l'espace, elles consistaient en une sorte de farandole rapide et entraînée.

La nuit venue, on dansait dans la tente, débarrassée des tables et des bancs et transformée en salle de bal, et l'on y dansait des danses plus calmes, demandant moins d'espace : la polka, la mazurka, la scottich, le gibéri, les quadrilles et surtout « les lanciers », danse assurément plus gracieuse et plus élégante que toutes celles que l'on pratique actuellement.

Maintenant, comme les autos ne manquent pas, au lieu de rester danser en attendant le souper, les invités vont se promener : l'été au bord de la mer, l'hiver à la ville voisine et l'on ne rentre que pour se remettre à table pour le souper. Autrefois lorsque les invités étaient placés à table pour le souper, avant que l'on ne serve, avait lieu la cérémonie du « souben lez » (soupe au lait). On fermait la porte, un cortège composé d'un chanteur, d'un bouffon représenté par un bossu, dont la bosse était confectionnée par un oreiller ou un sec de paille, quatre brancardiers portant un brancard sur lequel était placée une grande soupière remplie de soupe au lait, dans laquelle tous les morceaux de pain étaient reliés les uns aux autres par un fil ; la cuillère en bois qui servait à les prendre était percée.

Le chanteur frappait à la porte, demandant en chantant l'ouverture de celle-ci, qui ne s'ouvrait qu'après de longs pourparlers chantés avec ceux de l'intérieur. Le bossu entra le premier, ouvrant la porte aussi largement que possible, le chanteur (tous ces chants se faisaient en breton) et le bossu entraînaient, suivis des porteurs qui offraient la soupe au lait d'abord aux mariés, aux gens d'honneur, aux pères et mères des mariés, puis aux invités.

Pendant ce temps, le chanteur chante à la gloire et au bonheur des mariés, tout en tapant de son bâton sur la bosse du bossu, qui se livre à des contorsions très drôles. Ceux qui prennent la soupe au lait s'éclaboussent forcément en voulant prendre le pain ficelé avec une cuillère percée, ce qui donne lieu à des scènes comiques. Le tour terminé, tous les acteurs de la *souben-lez*, sont invités

à se mettre à table et prennent part au souper. Celui-ci terminé, les danses recommencent dans la tente et durent jusqu'au jour, elles se terminent par la *Trompeuse* qui durait parfois une heure et plus. Durant les danses, du cidre, de la limonade et des sirops étaient à la disposition des invités. Souvent les danseurs et danseuses ne se couchent pas, l'usage voulant que les invités se rendent au bourg à 6 heures du matin, pour assister à des services recommandés pour les parents défunts des deux familles.

La première nuit après la noce devait par la mariée être offerte à la Vierge, le marié n'avait droit à sa femme que le lendemain. En ce qui concerne les mariages de domestiques et des gens plus ou moins indigents, les invitations se font de la même façon, mais la noce a lieu à l'auberge et chacun des invités paie son écot.

Avant guerre, le prix du repas était de 3 F, et il était d'usage que chacun des invités remette aux mariés une pièce de 5 F : ils avaient donc avantage à faire beaucoup d'invitations et ils ne s'en privaient pas.

NAISSANCE ET BAPTEME.

Comme je l'ai déjà dit, à la ferme la femme travaille beaucoup. Pour elle la journée est longue et fatigante ; et son état de grossesse ne modifie en rien son travail journalier qui se continue jusqu'à l'accouchement. Cependant les dystocias (accouchements anormaux) sont rares ; en général, ils sont faciles et la mère allaite son enfant.

Autrefois dans les villages importants, les bourgs tout au moins, il y avait des matrones, sages-femmes sans diplôme, ignorant tout de l'aseptie, mais cependant généralement propres, qui s'occupaient de recevoir l'enfant, de le nettoyer, de lui donner les premiers soins, de lui faire prendre le sein, etc, et au cas où tout ne se présentait pas normalement, elles faisaient appeler le médecin.

Autrefois, les bras de l'enfant étaient placés dans le maillot maintenu par une bande ou une lisière de drap, enroulée en spirale autour du corps, de sorte que le nouveau-né n'avait de mobile que les yeux. Je n'ai pas connu ce temps. A mes débuts, le maillot était maintenu de la même façon, avec cette seule différence que les bras restaient libres. Les épingles dites de nourrice ont fait leur apparition dans les campagnes après 1900.

Le baptême avait généralement lieu le lendemain de la naissance. Le cortège était composé du parrain et de la marraine, qui s'appelaient « compère » et « commère » et du père, accompagnés de la matrone (*Groach an Hollen*) qui portait le petit, enveloppé dans une couverture verte, le tout placé sous sa grande mante, quel que soit le temps.

La matrone avec le petit restait sous le porche en attendant que le prêtre les introduise dans l'église et procède à la cérémonie du baptême, puis on chantait le *Te Deum* et les cloches sonnaient à toutes volées, sauf pour les enfants naturels, qui n'avaient pas droit à cet honneur. Le parrain et la marraine donnent chacun cinq ou dix francs au prêtre qui a fait le baptême, un bon pourboire au sacristain, aux enfants de chœur et aux sonneurs et sonneuses de cloches. A la sortie de l'église, le compère et la commère distribuent des sous aux indigents et mendiants qui, nombreux, les sollicitent, et jettent des poignées de dragées aux enfants. Puis c'était la tournée des auberges et la distribution des dragées aux amis du bourg.

J'ai vu faire boire quelques gouttes d'eau de vie ou de Malaga à des nouveaux-nés, sous prétexte de les aguerrir, d'en faire des hommes.

Puis c'est le retour à la maison, où un fricot a été préparé pour la circonstance et auquel on a convié quelques parents et amis, ainsi que des voisins. Durant les quinze jours qui suivent la naissance de l'enfant, les femmes parentes et amies, viennent faire visite à la mère (commériage) et apportent des cadeaux, bouteilles de liqueurs, de cognac, objets personnels pour le bébé, vêtements du premier âge, etc. Peu de jours après l'accouchement, la mère se lève et après avoir passé à l'église pour la purification, reprend son travail avec un enfant de plus à soigner.

Le père et le parrain passent à la mairie faire la déclaration de l'enfant. Souvent tous deux étaient illettrés et ne pouvaient donner au secrétaire de mairie, tous les renseignements utiles. Il y a eu là une cause de déformation de beaucoup de noms propres. Sous ce rapport, l'institution du carnet de famille, qui date d'un peu plus de cinquante ans a rendu de grands services.

DE LA MORT. DE L'ENTERREMENT.

Chacun sait que le culte des morts est tenace au cœur des bretons et qu'il est scrupuleusement observé en Bretagne. Autrefois le médecin n'était appelé à la campagne que dans des cas très graves, pour le reste on se contentait des remèdes et de la médecine de bonne femme.

A ce point de vue, tout a bien changé. Le malade entré en agonie, surtout si c'est un ancien qui s'éteint lentement, tout le village assiste à ses derniers moments et chacun témoigne de la douleur la plus vive, la plus poignante.

Enfin, il est mort et cette mort est annoncée par des cris de douleur perçus de tout le voisinage.

Le bout du bas de la maison est tapissé de draps de lits ou de rideaux maintenus à la partie supérieure par une grosse ficelle et épinglés les uns aux autres, pour former la chapelle ardente. Une table de nuit recouverte d'un drap est placée à la tête du lit plat qui va recevoir le corps. Sur celle-ci est placé un candélabre ou un chandelier portant plusieurs bougies et une assiette contenant de l'eau bénite, sur laquelle on place une branche de buis destinée à asperger le mort.

Celui-ci aussitôt le décès est emporté par des volontaires, le plus souvent des femmes ; il est nettoyé, lavé, rasé, que ce soit un homme ou une femme ; il est revêtu de ses plus beaux habits et placé sur le lit préparé à cet effet.

Alors commence le défilé des habitants de la commune et des parents et amis venus de loin ; chacun s'agenouille et prie devant le mort et cela continue jusqu'à l'enterrement qui a lieu habituellement le surlendemain de la mort. Chaque soir vers 8 heures ont lieu des prières, dites par une femme des environs qualifiée à cet effet ; ces prières durent environ une heure.

Autrefois des émissaires partaient dans toutes les directions, annoncer l'enterrement, c'étaient en général des domestiques ou des journaliers agricoles ; on leur donnait la liste des parents et amis qu'ils avaient à prévenir dans leur secteur.

Ces émissaires étaient partout bien reçus, on leur donnait à boire et à manger et souvent un pourboire. Aujourd'hui cet usage n'existe plus : les proches sont avisés par lettre et les autres par le journal.

La mise en bière se faisait au dernier moment. Les gens de l'enterrement étaient réunis pour le départ, lorsque l'on entendait le menuisier clouer la bière en tapant à grands coups de marteau sur les pointes, ce qui rendait un bruit lugubre et macabre qui indisposait tout le monde et provoquait même parfois des évanouissements. Ce n'est que vers 1900 que l'on remplaça les pointes par des crochets, permettant de fermer la bière sans bruit.

La famille demandait des voisins et voisines pour porter le corps et les ornements. Il fallait huit hommes pour porter le corps si le trajet était inférieur à deux kilomètres, douze s'il était supérieur. Il y avait deux croix : celle du bourg et celle de la chapelle du quartier. Les croix sont toujours portées par les meilleurs amis du défunt à raison de deux par croix ; deux couronnes à deux porteurs ; six cierges, quatre pour les cordons du drap mortuaire, ce qui faisait un total de trente personnes au moins d'employées pour le cortège.

L'hiver, il arrivait parfois que le chemin de la ferme à la grand'route soit impraticable, recouvert d'une couche de boue et d'eau dépassant parfois vingt centimètres d'épaisseur. Le cortège dans ce cas passait par le sentier ou dans les champs surplombant la route et où on devait se suivre à la file indienne. Devant l'impossibilité de porter le cercueil à bras dans ces sentiers, à l'aide d'un brancard ou de bâtons, les deux porteurs les plus petits se plaçaient devant, les deux plus grands derrière, puis le cercueil était monté sur leurs épaules et ils se donnaient le bras deux à deux de façon à ne pouvoir se séparer.

Souvent ce portage sur les épaules se continuait jusqu'au voisinage du bourg, car il était moins pénible et moins fatigant que le portage à bras.

Pour avoir le nombre de porteurs nécessaires, il fallait à chaque enterrement réquisitionner les domestiques de tout le quartier ; de sorte qu'une journée d'enterrement était une journée perdue pour le travail de la terre, les domestiques restant au bourg boire, ne rentrant que le soir, le plus souvent ivres.

En 1904, plusieurs cultivateurs membres du conseil municipal de Bégard, exposèrent ces faits et demandèrent l'achat d'un corbillard communal. Etant maire à l'époque, j'appuyais chaleureusement cette demande et l'acquisition fut votée à l'unanimité. Cet exemple fut reconnu pratique, car il fut rapidement suivi par les communes voisines.

A la campagne, aux enterrements, on constate que l'église est remplie, comme un dimanche, toutes les maisons de la commune y sont représentées. La cérémonie terminée à l'église, les scènes de douleur se renouvellent au cimetière.

Au service d'octave, les membres de la famille sont de nouveau réunis, ainsi que les amis qui pour une raison quelconque, n'ont pu assister à l'enterrement.

Au bout d'un an, les parents et amis étaient convoqués par lettre à un service anniversaire et invités à assister à un repas qui avait lieu à la ferme après la cérémonie. Un véritable repas de noce, avec cette seule différence que l'on n'y chantait pas et qu'à la fin du repas, on récitait un De profundis à l'intention du mort et un second pour tous les parents défunts de la famille.

DES LOISIRS A LA CAMPAGNE.

Je considère que la principale attraction pour le cultivateur, sa famille et son personnel est la messe du dimanche. Les gens de la culture en général prati-

quent leur religion, mais en dehors de cela, dans les fermes, celles qui sont isolées surtout, on reste parfois toute la semaine sans voir de personnes étrangères à l'exploitation. D'où le besoin le dimanche venu, et cela en dehors de toute question religieuse, de voir des amis, de causer et à la sortie de la messe d'écouter les publications à la mairie ou sur la croix du cimetière entourant l'église, publications qui tiennent les habitants au courant des propriétés à vendre, des ventes de bois sur pied, des ventes de mobiliers de ferme pour cause de cessation de culture, des fermes à louer, des promesses de mariage, etc.

Avant de rentrer dîner, chacun va à l'auberge avec un ou plusieurs amis prendre des bolées en causant des travaux en cours, du prix du bétail et des chevaux à la dernière foire, etc.

Chaque dimanche, il y a dans toute ferme, un homme et une femme de garde, ceux-ci vont à la première messe, et une fois rentrés font simplement le travail obligatoire : conduire le bétail au pâturage, le rentrer le soir après avoir fait la litière et distribué la ration, ceci pour l'homme ; la femme fait la cuisine pour les gens et les bêtes, procède à la traite des vaches et à l'écémage du lait, etc.

Autrefois, les filles qui étaient de sortie le dimanche, devaient en toute saison être rentrées à la ferme avant le coucher du soleil. Aujourd'hui, bien souvent elles rentrent le matin après le bal et si la patronne risque une observation, il lui est répondu : « Cherchez-en une autre qui vous donne satisfaction, si je ne fais pas votre affaire ! ». En effet, si une bonne de ferme quitte sa place, elle a la certitude d'en trouver une ou même plusieurs dès le lendemain, ce qui contribue à les rendre indépendantes.

Les jeunes filles de la campagne de plus en plus cherchent des places de bonnes dans les bourgs et les villes, où le travail est moins pénible, moins long, où les salaires sont plus élevés, où il y a plus de distractions et où il est permis d'être plus coquette.

En dehors des réunions et des banquets dont nous avons parlé à propos des actes de l'état civil, une des réunions les plus fréquentes l'hiver, consiste dans le festin du cochon. A chaque fois qu'à la ferme on tue un porc, on invite les voisins. De préférence le soir pour ne pas gêner les travaux de la journée. On y sert une bonne soupe, des côtelettes, du lard cuit dans la soupe, du boudin. Autrefois on servait un met appelé en breton « bouillie de boudin », confectionné avec le sang de l'animal, de la crème et diverses épices ; le tout est bien arrosé de vin, de cidre et se termine par un bon café-cognac. Après une parlotte plus ou moins longue, les femmes rentrent chez elles et les hommes restent jouer aux cartes, souvent jusqu'au matin en buvant du cidre qui alterne avec le « flip » qui consiste en cidre doux, additionné d'eau de vie, que l'on chauffe jusqu'aux premières traces d'ébullition, après l'avoir bien sucré.

Le personnel des fermes est libre l'après-midi des jours de grandes foires (pour Bégard : les foires du Méné-Bré, Pluzunet, celle du pardon de Guingamp. Une partie de la commune (Trézélan) était libre le jour des courses de Pontrioux). Ces réunions étaient suivies de promenades couplées et de danses.

Les aires des maisons, comme nous l'avons dit, étaient en terre battue, aux endroits les plus passagers, cette terre s'usait et il s'y formait des creux et des bosses, d'où la nécessité de les refaire tous les trois ou quatre ans. Pour tasser cette terre, pour bien la battre (Leur ou Ty névez) on organisait des danses où la jeunesse des environs était convoquée, soit le dimanche après-midi, soit le soir à la veillée.

Il en était de même des *bolhadec* où l'on dansait sur les capsules du lin,

pour les écraser et en extraire la graine. Actuellement ce travail se fait à la machine.

Nous arrivons à la grande distraction des campagnes pendant l'été : les pardons.

Dans la région de Bégard, il y a deux séries de pardons : les petits pardons appelés « Bouquets » commencent après le dimanche gras et ont lieu pendant tout le Carême. Ce sont de simples réunions où l'on venait d'abord d'un rayon peu étendu, mais qui s'est bien allongé grâce à la bicyclette. Il y a sur la place quelques marchands de bonbons et de jouets d'enfants.

Les propriétaires des étalons admis à faire la saillie, viennent les exhiber dans ces réunions pour les faire admirer par la clientèle.

Dans le courant de l'après-midi, des couples de jeunes gens se suivant portant le parapluie de sa cavalière : c'est ce que l'on appelle « *Cudenner* ».

Les jeunes filles sont alignées, causant entre elles, adossées aux maisons, ou assises sur le mur du cimetière ou un talus de champs.

Le jeune homme qui vient inviter une jeune fille à *cudenner*, s'approche d'elle et sans lui dire un mot, lui prend son parapluie ; la jeune fille sans un mot également lui abandonne et le suit lui prenant le bras. La promenade terminée, le jeune homme offre à sa cavalière une consommation à l'auberge ou des amandons, des ou gâteaux aux marchands de la place ou chez le pâtissier du pays. Parfois, il va la reconduire à la maison où on lui offre toujours un verre de cidre et même à manger.

Les « bouquets » se terminent à Pâques qui ouvre la saison des grands pardons qui se continuent jusqu'aux premiers jours d'octobre.

Au début, ces pardons étaient essentiellement religieux. Plusieurs constituent encore des pèlerinages célèbres, très fréquentés : Notre Dame de Bon Secours à Guingamp, Ste Anne d'Auray, Notre-Dame de Bulat, St Yves de Tréguier, voient chaque année en dehors des fidèles de la région de nombreux pèlerins venant du Finistère ou du Morbihan.

Le clou de la fête religieuse est la procession, où sont sortis les plus beaux ornements, saints et bannières, portés les uns par des hommes, les autres par des femmes ayant revêtu leurs plus riches costumes. Parfois, comme à Tréguier, il vient une procession de chaque paroisse du canton. Dans certaines localités comme à Guingamp, Pontrioux, la procession du pardon a lieu la nuit et est suivie par une foule considérable.

Sur ces pardons religieux se sont greffés des fêtes profanes qui durent parfois plusieurs jours. Sur la place on trouve des jeux divers, tirs à la carabine, loteries, cirques, carrousels de toutes sortes, des boutiques de confiserie, de pâtisserie, le tout accompagné de musiques discordantes et des bruits les plus divers.

Les luttes bretonnes dont Bégard s'est fait depuis de nombreuses années une spécialité pour son pardon, attirent une foule considérable.

Chaque maison du bourg et des environs invite parents et amis à un festin le jour du pardon.

Le soir, la fête consiste en un bal en plein air sur la place, qui est toujours très fréquenté. Rien qu'avec un bal on peut constituer une fête : celle de la St Loup à Guingamp, par exemple, qui est toujours très réussie ; mais sans bal dans le Trégor on ne peut envisager aucune fête.

Le carnaval (*Malargé*) que l'on appelle les *Gras* dans la Bretagne bretonnante,

était autrefois l'occasion de grandes réjouissances. Les jeunes gens se déguisaient et se livraient à des farces généralement anodines. Comme la grande pénitence du Carême approchait, on mangeait et on buvait ferme.

Des jeux pratiqués au moment du carnaval le plus connu et le plus animé était la décapitation de l'oie (*Dihougou ar Oie*). Une corde était tendue dans une rue à la hauteur du 1er étage, d'une fenêtre à l'autre, au milieu de la rue ; on attachait à la corde par les pattes, une oie vivante.

Les concurrents à la décapitation versaient chacun 0,50 F ou 1 F, suivant leur nombre. A tour de rôle, ils montaient dans une charrette trainée par six hommes ; une corde allant d'une ridelle à l'autre de la charrette, servait de point d'appui à la main gauche ; la charrette passait rapidement sous l'oie, le concurrent devait lui saisir la tête et le jeu durait jusqu'à ce que celle-ci fût arrachée, le gagnant devenant propriétaire de l'oie.

En vertu de la loi *Grammont*, il ne fut plus permis de se servir d'oies vivantes qui furent remplacées par des oies mortes dont le cou était bien ficelé pour rendre l'arrachement de la tête plus difficile, mais le jeu n'eut plus le même succès et disparut rapidement. Les fêtes du carnaval se terminant aussi dans la soirée par un bal.

Le lendemain, mercredi, un vieux costume était bourré de paille, de façon à représenter le roi carnaval. On le promenait dans la localité en chantant et après un jugement sommaire, il était condamné à être noyé ou brûlé suivant les localités, ce qui se faisait en public aux applaudissements de la foule.

Le Carême était scrupuleusement observé ; beaucoup de personnes ne mangeaient pas de viande pendant les quarante jours du Carême. J'ai connu des hommes tant soit peu ivrognes, qui durant le Carême ne buvaient que de l'eau, ne fumaient pas et se refusaient à embrasser leur femme.

Aussi Pâques venu était l'occasion de nouvelles ripailles. Actuellement ces usages concernant le carnaval et le Carême ont disparu.

La bicyclette a contribué à modifier et à moderniser ces usages anciens en permettant aux jeunes gens et aux jeunes filles de s'éloigner davantage de leur commune. Autrefois la vie à la campagne était communale, on ne se connaissait pas entre habitants de communes voisines, à part les personnes avec lesquelles on faisait des affaires dans les foires et marchés. Actuellement, en une après-midi on va se promener à la ville ou au bord de la mer ou encore à des pardons plus ou moins éloignés.

Aujourd'hui, les personnes qui par leur âge, ou tout autre raison, ne sont plus à même de faire de la bicyclette, ont à leur disposition des autocars qui, pour un prix modique par place, les conduisent aux foires, aux marchés, aux pèlerinages, aux pardons, aux noces, etc.

Dans la région côtière, beaucoup de cultivateurs ont leur automobile personnelle. Dans l'intérieur, il y en a moins, mais leur nombre augmente d'année en année et elles se répandent de plus en plus. Beaucoup de jeunes gens reviennent du service militaire sachant conduire une auto et ayant acquis des notions de mécanique leur permettant d'entretenir une auto et même de procéder à quelques réparations sommaires. Dans ces conditions, ils aspirent à en posséder une et réalisent leur vœu dès que l'occasion se présente.

LE SOUTERRAIN DE L'ARMORIQUE EN PLOUARET

Rapport de fouilles 1984-1985

Par J.P. BARDEL

En 1984, Monsieur Pierre Raoul, agriculteur à l'Armorique en Plouaret (22) mettait au jour fortuitement une excavation souterraine lors de travaux agricoles. La Direction des Antiquités Historiques immédiatement avertie identifia la découverte comme étant un souterrain gaulois composé de quatre salles séparées par deux chatières dont deux étaient maçonnées. Il fut donc décidée une fouille de sauvetage durant les congés scolaires de Pâques.

A la suite de découvertes de surfaces importantes menacées par les labours du terrain fraîchement mis en culture, une seconde campagne de sauvetage programmée fut menée en août 1985.

Pour une bonne compréhension du site un grand décapage de surface fut décidé alors que la galerie était étudiée par tronçon de 1 m² du fait de l'exiguïté du lieu.

Nous présenterons successivement les résultats de la fouille 1984, ceux de la fouille 1985, la conclusion de ces deux campagnes et les perspectives des recherches à venir.

Localisation : Commune : Plouaret. Lieu-dit : L'Armorique. Cadastre 1955 : A3 1466.1467.1485. Coordonnée Lambert. I : x : 172.300 y : 119.000.

Le site est localisé sur un bombement granitique encadré par le village de l'Armorique au Nord-Est, celui de Bernantec au Sud-Ouest, et la voie SNCF, Plouaret-Lannion au Nord.

Cette hauteur offre plusieurs carrières de granit à ciel ouvert abandonnées sur son versant Ouest, alors que la face Nord-Est présente un sol d'arène granitique au profil beaucoup plus doux. C'est sur cette dernière face que se trouve le site archéologique entre le nouveau lotissement de l'Armorique et le sommet de ce bombement.

LA FOUILLE 1984.

La fouille de sauvetage menée pendant trois semaines durant les congés scolaires de Pâques 1984 a eu pour objectifs deux points précis :

- d'abord fouiller d'urgence le souterrain qui allait être détruit par son propre rebouchage ;
- ensuite établir un ou plusieurs sondages de surface pour se faire une idée de l'environnement.

Pour mener à bien ce dernier point deux sondages ont été établis après la fouille de la galerie :

- le premier au-dessus du puits d'accès (sondage I),

- le second au-dessus du conduit d'aération (sondage II).

A. La fouille du souterrain.

Au moment de sa découverte, le souterrain présentait un trou subcirculaire de 0,80 m de diamètre sur 1,20 m de profondeur puis une marche de 1 m de haut et un boyau de section carrée de 1,00 m de côté s'étendant sur une longueur de 7,10 m vers l'Est. De l'intérieur du boyau il s'avérait que l'importante marche était une chatière maçonnée avec des moellons de granit liés à l'argile. Vers l'Ouest on distinguait au bas de l'effondrement une seconde chatière dont seul apparaissaient le linteau et l'amorce d'un remplissage de terre noire.

A l'extrémité Est de la galerie un cône de remplissage laissait supposer une seconde entrée. Après avoir effectué le relevé précis de l'ensemble, nous reportâmes le tracé sur le champ et traçâmes les deux sondages : sondage I au dessus de l'ouverture Ouest et sondage II au dessus de celle située à l'Est.

A-1. Le puits d'accès.

L'accès à la galerie se faisait par un puits grossièrement rectangulaire et vertical de 1,37 m sur 1 m et profond de 2,48. Sa forme est conditionnée par la présence de trois bancs de roche qui ont orienté le creusement.

Le remplissage comportait deux niveaux bien nets. Le premier comportant les 90 premiers centimètres se composait de cailloux, terre brune, quelques charbon, un peu de poterie gauloise, un fragment de céramique romaine du 1^{er} siècle ap. J.-C. Un second niveau de 1,48 m d'épaisseur était composé de cendre et terre foncée, mélangées à des fragments de stèles canelées, des morceaux de meules, des cailloux de quartz brûlés (chauffage de l'eau), des quantités de céramique gauloise et du clayonnage du II-III^e siècle avant J.-C. La partie inférieure était une épaisseur de 0,50 m beaucoup plus riche en cendre : on trouvera plus loin l'étude détaillée du mobilier. Ce remplissage bouchait entièrement le puits d'accès mais en outre obstruait totalement les salles 1 et 2 ainsi que la chatière 1.

A-2. La salle 1.

Cette pièce est un cul de sac et se trouve à l'extrémité Nord-Ouest du souterrain. Elle constitue un volume légèrement conique de 2,70 m de long, sa largeur au pied du puits d'accès est de 1,15 m alors qu'au fond elle n'est plus que de 0,65 m. Il en va de même pour la hauteur sous voûte qui passe de 1,54 à 0,77 m.

L'épaisseur de la voûte passe ainsi d'une extrémité à l'autre de 0,77 m à 1,25 m.

Le passage entre le puits d'accès et la salle se fait par une marche de 0,11 m de hauteur.

De même le sol de la galerie monte progressivement vers le fond et s'élève ainsi de 0,25 m.

A-3. La salle 2.

C'est une toute petite pièce située au Nord du Puits d'accès à l'équerre de la salle 1. Son plan est rectangulaire et son sol se situe dans le prolongement de celui du puits d'accès. Elle mesure 1,14 m de longueur sur 1,22 m de lar-

geur et sa hauteur est de 1,25 m. Son angle Nord-Est présente une chatière maçonnée comportant un montant monolithe à gauche soutenant un linteau encastré à droite dans le pan de roche naturelle. Les dimensions du passage sont très étroites : hauteur 0,65 m, largeur 0,28 m, épaisseur 0,25 m.

La partie remblayée au-dessus du linteau comporte des blocs de granit calés et liés à l'argile. Par la chatière nous accédons à la salle 3.

A-7. La salle 3.

Lorsque l'on accède par la chatière à la salle 3, on descend d'abord une marche de 0,35 m. On se retrouve dans un espace rectangulaire formé par la désagrégation du rocher entre deux bancs de pierre plus dure.

Cette roche décomposée a été déblayée sur une longueur de 5,49 m jusqu'au milieu de la salle 4 où un filon de roche dure perpendiculaire a stoppé la progression de la galerie. Elle est séparée de la salle 4 par une seconde chatière (Chatière 2 du plan).

Sa longueur est de 2,33 m, sa largeur de 1,00 m et sa hauteur était de 1,65 m. Son sol est à 3 m sous le sol du champ. C'est sa voûte qui s'est effondrée lors du passage du tracteur de Monsieur Raoul et a été à l'origine de la découverte. Cet affaissement n'est pas un hasard car en surface le sondage I a révélé l'existence d'une fosse et la voûte n'avait plus que 0,20 m d'épaisseur (cf. paragraphe B - le sondage II).

Ce sol de la salle est légèrement recouvert d'un sol d'argile gris jaune qui apparaît près de la chatière 2 très nettement. On se demande si nous n'avons pas affaire là à un enduit d'étanchéité. Le problème serait à étudier sur d'autres galeries présentant la même particularité.

A l'extrémité Est de la salle, la chatière 2 donne accès à la salle 4. Comme on peut s'en rendre compte sur le plan et les coupes, elle est légèrement plus vaste que la précédente quoique ce soit un doux euphémisme quand on relève ses dimensions : hauteur 0,57, largeur 0,34, épaisseur 0,62 m. Elle est constituée de deux montants de granit sur lesquels repose un linteau. On observe comme pour la chatière 1, que l'ensemble est monté en blocs calés et jointoyés à l'argile. Le tout a une élévation de 1,00 m.

A-5. La salle 4.

Par cette chatière 2, on accède à la grande salle 4. Celle-ci offre un plan comportant deux parties décalées. La première est le prolongement de la salle 3 sur une longueur de 2,86 m et une largeur de 1,31 m. Une dénivellation de 9 cm marque la seconde partie de la salle parallèle à la précédente qui se prolonge jusqu'à former la totalité de la pièce soit une longueur totale de 7,11 m. Cette anomalie du plan s'explique par un décalage de banc de roche dure. De même la niche de 0,74 m de large sur 0,90 m de haut sur 0,57 m de profondeur, marque l'amorce d'une nouvelle galerie dont la réalisation a été abandonnée en court de route à cause de la dureté de la roche, comme on peut l'observer sur la section AB.

La voûte de la galerie est très dégradée dans sa partie Ouest où elle n'a plus qu'une épaisseur de 1,20 m près de la chatière 2 contre 2,34 m à 4 m de celle-ci.

A l'extrémité Est de la salle 4, une cheminée informe de 0,85 sur 0,42 m, aéraït l'ensemble du souterrain formant un appel d'air avec le puits d'accès. A cet endroit, la dénivellation entre la surface du champ et le sol est de 3,80 m. En

outre, on observe une forte différence de niveau (0,57 m) entre les deux extrémités de la salle, le sol étant plus élevé près de la chatière 2.

L'ensemble du remplissage de la cheminée fut fouillé à partir du sondage 2. Il était constitué de terre brune, cendre, cailloux, et contenait quelques fragments de céramiques gauloises de même type que dans le puits d'accès.

A-6. Le mobilier recueilli dans le puit d'accès.

Le mobilier recueilli dans le puits d'accès fut très abondant. On a pu y dénombrer 44 vases, deux fusaïoles, des galets de quartz pour chauffer l'eau, des fragments de meules et de stèle cannelée, des polissoirs, des molettes. L'important mobilier céramique présente :

- de gros récipients cylindriques légèrement plus étroits du pied et à la lèvre droite ou légèrement versée vers l'extérieur. Ils sont montés au colombin et leur surface a été sommairement lissée à la main (n° 1 à 11, 13 à 17, 22 et 23). Deux spécimens présentent une décoration de guillochis sur le dessus de la lèvre (n° 08 et 4).

- Plusieurs récipients du même genre que le précédent diffèrent par un épaulement plus prononcé (n° 5, 6-9, 12 et 17) et une pâte plus fine. Un épaulement très anguleux qui n'est pas sans rappeler les profils situliformes de la Tène 1 (n° 9).

Le n° 17 est flanqué d'anse de type «countersunk». On observe que ce type de récipient existe en 3 exemplaires. Les deux autres n° 18 et 19 ne nous sont parvenus que par leurs anses décorées. Le numéro 18 présente deux lignes de lustrage qui entourent l'anse et se réunissent sur une oscille à la base de celle-ci. Le numéro 19 montre un décor situé sur l'épaulement du vase. Deux motifs horizontaux sont encadrés par trois lignes lustrées. Le décor supérieur présente des demi cercles de pointillés carrés qui se chevauchent et forment une guirlande. Le décor inférieur présente lui une simple ligne d'oscilles.

- Un fragment de vase à piédestal (n° 26) n'est pas sans rappeler les urnes Hallstattiennes des tumulus de Coat Plin Coat à St Goazec (Finistère). Le bord de lèvre n° 24 pourrait fort bien se rattacher à ce genre de récipient.

- 8 jattes présentent les différentes formes que l'on peut trouver dans ce type de récipient. Les numéros 29, 30, 31, 34, 36, présentent des formes lisses, et les numéros 33, 35, 37 présentent des formes cannelées et décorées de lignes ondulées sur la lèvre et sur l'épaulement. Les numéros 36 et 37 représentent pour les deux variantes les formes les plus petites.

- Un récipient à paroi verticale de profil subrectangulaire (n° 28). Un pied (n° 27) pourrait bien appartenir à un autre récipient de même type.

- 7 fonds légèrement surélevés n° 38 à 44 comportant des décors à guillochis (39) ou ondulés (n° 41, 42). Deux spécimens (n° 43 et 44) présentent respectivement sur la paroi inférieure du fond, une ligne ondulée et une succession d'oscelles soulignées par deux cercles concentriques.

L'ensemble de ce mobilier ressemble étrangement à celui découvert à Bellevue en Plouegat-Moisan (Finistère). Les décors et l'aspect des jattes nous fait pencher pour une datation de la Tène moyenne.

B - LE SONDAGE I.

Le sondage ouvert au dessus du puits d'accès permit outre le dégagement

de ce dernier, mais également fit découvrir une grande fosse rectiligne (F1 du plan de 1984) de 1,92 m sur 0,92 m et profonde de 0,85 m. Elle était comblée uniquement avec du clayonnage et se trouvait au dessus et dans l'axe de la salle 3. Il n'y avait pas de céramique. Comme la galerie, elle était creusée dans l'arène granitique et sa présence est à l'origine de l'effondrement de la voûte. Sa position chronologique est difficile à situer.

C. LE SONDAGE II.

Ouvert au dessus du puits d'aération, il a permis de mettre au jour une tranchée Nord-Sud, (F1 du plan de 1985), et une fosse (F2 du plan de 1984). La première a une largeur de 1 m et une profondeur de 0,50 m. Elle est creusée dans l'arène granitique et est remplie de terre brune contenant quelques tessons de l'Age du Fer du même type que ceux mis au jour dans le puits d'accès du souterrain. La fosse F2 montre par son remplissage gallo-romain précoce (poterie commune, du tout début du 1er siècle après J.-C.) que le site est occupé à la fin de l'époque gauloise et au début de l'époque romaine.

La fouille 1985.

A la suite de la découverte du fossé du sondage II et de la fosse F1 du sondage I, une fouille de sauvetage programmée fut lancée sur le site afin de pouvoir étudier l'environnement extérieur. L'opération semblait intéressante pour plusieurs raisons :

- Le champ n'était pas cultivé anciennement mais était en lande ;
- Aucun engin de labour profond ou de labour moderne n'avait travaillé le terrain avant les deux années précédentes ;
- La prospection montrait une fréquentation du site au début de l'époque romaine ;
- La fouille de sauvetage avait montré la présence de structures de l'âge du fer du milieu du 2ème siècle au milieu du IIIème siècle avant J.C. dans le sous-sol et surtout en surface.

Il paraissait donc fructueux d'effectuer un sauvetage programmé sur l'ensemble du site avant sa destruction totale par les labours. On pouvait espérer étudier ainsi l'ensemble de l'occupation du site et de son agencement. Nous présenterons ci-après ces résultats dans l'ordre suivant :

- A. L'occupation Post médiévale.
 - B. L'occupation gauloise tardive.
 - C. L'occupation gauloise de la tène moyenne : Les fossés, les trous de poteaux, les galeries à ciel ouvert.
- Pour mener à bien l'opération un vaste décapage a été réalisé sur une surface de 30 m sur 10. Seuls 17 m sur 10 ont été fouillés suivant la méthode de l'open area excavation.

A. L'occupation Post Médiévale.

L'ensemble de la fouille s'est déroulée à cheval sur trois parcelles (1466, 1467, 1485) dont les talus avaient été supprimés en 1984. Ainsi, nous avons une zone centrale en forme de «T» qui occupait les rangées de sondages C et 1 correspondant à des talus. Dans ces espaces aucune structure n'était en place

si ce n'est la tranchée F1 déjà repérée en 1984.

Au Sud du talus Est Ouest, et dans les rangées des sondages A et B, on a mis au jour une chaussée constituée par le terrain rocaillieux naturel aplani et remblayé dans les parties trop basses. Cet espace est parcouru par deux orniers parallèles espacés de 1,25 m, larges de 0,12 m et profondes de 0,05 m à 0,08 m. A l'Est dans la zone AB 1, elle est interrompue par le fossé du talus Nord Sud qui limitait les parcelles 1466 et 1467. Sous ce talus une maçonnerie en arc de cercle a été dégagée. Elle est située en bordure de la chaussée. En A5, un trou de poteau de 10 cm de diamètre traverse le Hérisson de la chaussée et est donc postérieur à celle-ci. L'ensemble de la céramique recueillie à la surface de l'empierrement est émaillée vert foncé pour la plupart et appartient à la période post-médiévale. Il est possible que nous soyions en présence d'un chemin qui semble se diriger vers les carrières abandonnées situées sur le versant Ouest de la colline au-dessus de Bernantec.

B. L'occupation gauloise tardive.

Une occupation gauloise tardive et gallo-romaine précoce est omniprésente dans le site. Elle est malheureusement située dans le niveau de labour sur toute la partie fouillée. Seul un bombement anormal du terrain à 6 m au Sud-Ouest de la zone de fouille a livré dans le sondage Ax Ay/9-10, un mur en pierre sèche en gros appareil contenant des morceaux d'amphore et de poterie commune gallo-romaine précoce du début du 1er siècle après J-C.

Cette maçonnerie repose sur le sol gaulois plus ancien qui contient des fragments de céramique de même facture que ceux trouvés en 1984 dans le sous-terrain. Ce mur orienté Est Ouest a une largeur de 0,70 m pour une hauteur de 0,40 m. On observe au Nord du mur un petit cailloutis qui laisse supposer que le mur devait se prolonger vers le Nord soit par un refend soit par un retour.

C. L'occupation gauloise de la tène Moyenne : Les fossés, les trous de poteaux, les galeries à ciel ouvert.

Sous la surface du labour, il est apparu après décapage que nous nous trouvions en face de différentes structures plus ou moins visibles suivant la nature du sol. Lorsque le terrain présentait une arène granitique les structures de poteau ou les fossés étaient très nets. Par contre, lorsque nous nous trouvions en présence de bancs granitiques se clivant en plaque, le niveau était beaucoup plus délicat à repérer. Ceci dit, il a été possible de localiser quatre grands fossés (F1, F2, F3 et F4), des trous de poteaux, et une succession de trois galeries à ciel ouvert.

C1 - Les fossés (F1, F2, F3 et F4).

Les fossés découverts sont au nombre de quatre (F1, F2, F3 et F4). Trois sont orientés Nord-Sud (F1, F2, F3) et le quatrième (F4) leur est perpendiculaire.

Le fossé F1 découvert dans le sondage II de l'intervention 1984, délimite deux zones : une à l'Ouest et l'autre à l'Est.

A l'Ouest se trouve un fossé Nord-Sud (F2) plus large de 1,50 m et profond de 0,50 m. Il se perd dans le talus et ne se retrouve pas au Sud de celui-ci. Cependant, dans le sondage D-6 on remarque que le fond du fossé semble obliquer le long du talus. Cette observation est plausible mais n'est malheureusement pas vérifiable. Par contre, on retrouve un fossé (F4) Est Ouest large de

0,75 m et profond de 0,50 m qui s'arrête à 1 m de F1 (dans le carré B5). Le mobilier recueilli est typiquement gaulois. L'espace compris entre F2 et F1 mesure 2,75 m de large. C'est au centre de celui-ci que s'ouvre dans le carré E4 le conduit d'aération du souterrain fouillé en 1984.

A l'Est de F1 et à 8 m, un autre fossé Nord Sud (F3) large de 60 cm et profond de 0,40 m, délimite un grand espace. Celui-ci a été fortement modelé, par le talus Nord Sud limitant les parcelles 1466 et 1467, principalement dans la zone des carrés D2, D3, E2, E3. C'est cependant ici que nous trouvons le plus de structures organisées et l'ensemble des galeries à ciel ouvert parallèles aux fossés. Dans le fossé F3, il a été mis au jour de la céramique de la Tène moyenne.

C-2. Les trous de poteaux.

Seize trous de poteaux ont été découverts sur toute la surface dégagée. Ils sont répartis par zones et pour une partie leur organisation a été observée. A l'Ouest dans le terrain granitique débité en plaques, trois poteaux ont été repérés au Sud du fossé F4, un poteau isolé a été observé dans le sondage A7.

Il s'agit d'un trou taillé dans le granit. Son diamètre est de 0,23 m et sa profondeur est de 0,10 m. Son rôle n'a pas été défini. En D7, au Nord du fossé F4 ce talus, deux autres trous de poteau juxtaposés (T14 et T15) ont été localisés. Ils ont exactement la même taille que T16.

Entre les deux fossés F1 et F2, on ne note aucun trou de poteau.

Entre les deux fossés F1 et F2, un trou T13 est litigieux. Il est situé au bord du fossé moderne dans la semelle granitique du talus. Il ne peut être vraiment attribué à l'époque gauloise. Actuellement, au centre de l'espace défini par les fossés F1 et F3, quatre grands trous de poteau (T1, T2, T3 et T4) définissent un espace quadrangulaire qui n'apparaît pas orienté en fonction des fossés. Les deux poteaux Ouest T1 et T4 sont beaucoup plus larges. Ils mesurent 0,50 m sur 0,30 m de diamètre. On observe cependant que les fonds des quatre se trouvent tous au même niveau. Les deux trous T1 et T4 ont été partiellement détruits par le creusement de la galerie à ciel ouvert G1 et par celui du Puits d'accès, ce qui prouve leur ancienneté par rapport à cette dernière.

Entre les galeries G1, G2 et le fossé F3, on observe un alignement de 4 poteaux (T9, T10, T11, T12). Leurs diamètres sont variables et vont de 0,02 m à 0,08 m. Leur profondeur minime (4 à 5 cm) laisse penser que nous avons eu ici une érosion importante du terrain par rapport à l'époque gauloise.

Si la distance entre la rangée et le fossé est identique (1,20 m), l'espace entre chaque poteau est très variable. Ainsi nous avons respectivement entre T9, T10, T11, T12, 2,50 m, 1,60 m, 0,80 m.

Parallèlement à cette série trois autres poteaux T8, T7, T6, bordent les galeries à ciel ouvert et sont à mettre en relation avec les poteaux Ouest des deux galeries G1 et G2.

Complètement à l'écart, T5 est difficilement situable. Il peut faire partie de l'ensemble T2, T3 avec qui il est aligné, mais peut très bien être postérieur et être mis en relation avec le talus qui le recouvrait.

C-3. Les galeries à ciel ouvert G1-G2.

Outre les trous de poteaux, l'espace compris entre E1 et F3 a livré un type de structure jusqu'à présent inconnu en Bretagne. Il s'agit des galeries G1, G2 et de leur puits d'accès. L'ensemble a la même structure que les souterrains de

l'Age de Fer Armoricaïn à la différence que chaque salle est à ciel ouvert. On a pensé au début que l'on avait affaire à un souterrain effondré. Mais l'observation de l'ensemble montre que d'une part le remplissage ne contenait aucun matériau provenant d'un effondrement d'une quelconque voûte et d'autre part la taille des deux salles s'était opérée depuis la surface. Ce qui surprend surtout ce sont les deux chatières taillées dans les deux cloisons naturelles qui séparent le puits d'accès de G1, et G1 de G2. Par rapport au souterrain fouillé en 1984, l'ensemble est modeste puisqu'il ne mesure que 6,80 m de long. On accède donc par un puits d'accès vertical de 1,20 m sur 0,80 m et profond de 1,10 m. Puis, on s'engage sur 0,60 m dans une chatière large de 0,60 m et haute de 0,80 m, qui donne dans la salle G1. Celle-ci s'inscrit dans un volume sub-circulaire de 1,60 m de diamètre moyen. Sa profondeur est de 1,20 m. A nouveau, nous nous engageons dans une seconde chatière plus longue (1,00 m) mais autrement de mêmes dimensions qui donne accès dans la salle G2. Celle-ci s'inscrit dans un espace rectangulaire de 2,80 m sur 1,30 m. Sa profondeur est de 0,80 m. L'observation du fond de G1 montre l'embase de deux poteaux de 0,20 m de diamètre moyen. Les quatre poteaux visibles en G2 sont spectaculaires. En effet, les parois ont été taillées ainsi que le sol pour encastrer les pièces de bois. Celles-ci ne sont pas verticales mais légèrement obliques vers l'extérieur, sans doute pour que les poteaux s'appuient contre le terrain naturel.

L'ensemble du remplissage du puits d'accès et des trois salles comportait uniquement de la terre brune, quelques gros morceaux de charbon, des céramiques de la Tène moyenne identiques à celles trouvées en 1984, par leur forme et leur décor, une énorme meule à grain néolithique, plusieurs fragments de stèles, des gros blocs de granit brûlés. Le tout montre que les comblements des deux galeries et du souterrain sont contemporains.

CONCLUSION.

L'ensemble des fouilles 1984-1985 à Plouaret aura donné des indications exceptionnelles sur les problèmes des souterrains et leur environnement.

Le site se présente au départ comme un ensemble de structures au dessus du sol dont jusqu'à présent seuls ont été repérés les poteaux T1, T2, T3, T4 et le fossé F2 supposé plus ancien car il passe sur le souterrain. L'ensemble des quatre poteaux correspond peut-être à un grenier à grain sur poteaux ou à une structure similaire isolée du sol et des animaux. La seconde étape du site aurait été l'abandon et le comblement de F2 et de la fosse F1 découverte en 1984 et le creusement des fossés F1 et F3 définissant deux zones. A l'Ouest, celle du souterrain, et à l'Est entre F1, F3 celle des galeries à ciel ouvert G1, G2. Ces fossés, bien que n'ayant pas livré de calage, étaient sans doute des fondations de palissades clôturant des zones d'activités agricoles diverses. La découverte du souterrain avec ses chatières aménagées, et celles des galeries à ciel ouvert est exceptionnelle. Elle nous présente deux types de structures aux fins identiques, mais à la structure différente. Pour le premier cas, nous avons un exemple semblable aux deux centaines déjà connues en Armorique occidentale, alors que le second nous montre une symbiose entre structures souterraines et aériennes. Les deux salles à ciel ouvert étaient recouvertes par une structure en bois dont on a retrouvé les poteaux. Il est difficile de dire si celle-ci se limitait uniquement aux excavations ou si elle se prolongeait jusqu'aux poteaux T9, T10,

T11, T12 et T13. Il est également difficile de dire si ces excavations étaient surmontées d'un second niveau d'occupation qui se verrait caractérisé par un plancher par exemple.

Le rôle du fossé F4 (Est-Ouest) n'est pas éclairci. La poursuite de la fouille vers l'Ouest apporterait des éclaircissements sur son rôle d'une part et permettrait d'autre part de voir à quel ensemble se raccordent les poteaux T14, T15, T16.

Au Sud-Ouest la poursuite de la fouille sur la maçonnerie gauloise très tardive ou gallo-romaine précoce, localisée en Ax Ay/9-10, permettra de mieux cerner la mutation que subit le site avant son abandon définitif et son retour à la culture.

J.-P. BARDEL
Technicien D.A.H.P.B.

REMERCIEMENTS

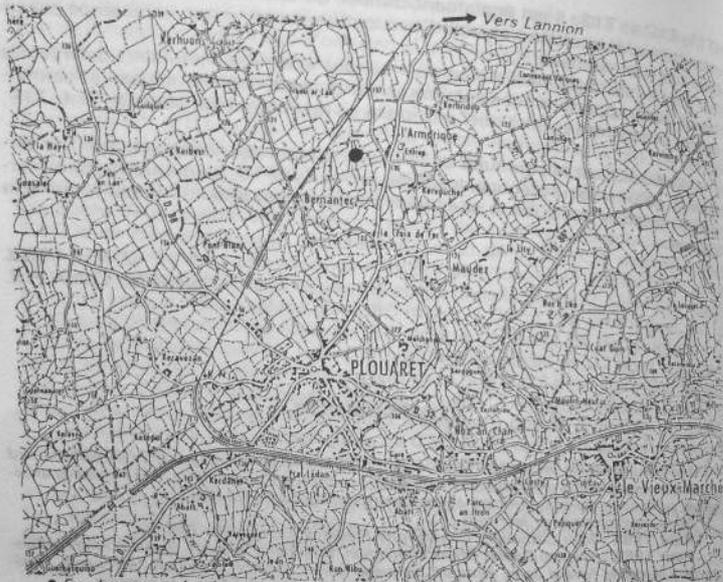
Les campagnes de fouilles de 1984 et de 1985 ont pu avoir lieu grâce à l'aimable accord et aux encouragements de Monsieur Pierre Raoul, cultivateur propriétaire, et à l'aide des différentes personnes qui ont participé à ces deux campagnes de fouilles.

Nous remercions pour leur aide :

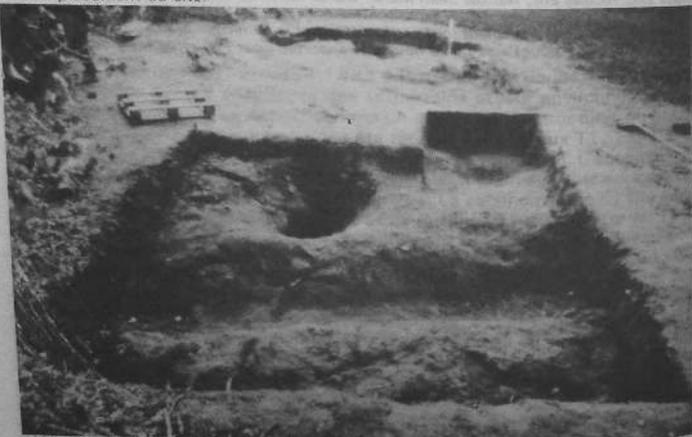
Nous remercions également :

Pour 1984 : Mau Catherine, Champagne Frédéric, Lebouteiller Patrick.
Pour 1985 : Wagino Daniel, Mens Emmanuel, Degeneve Vincent, Brouard Michel, Senavoine Nathalie, Nivard Jean, Lintanf Jacques, Tassel Yannick, Salembier Marianne, Perriaux Eric, Nicolas Eric, Nicolas Jean-Marie, Danet Corinne, Frédéric Champagne.

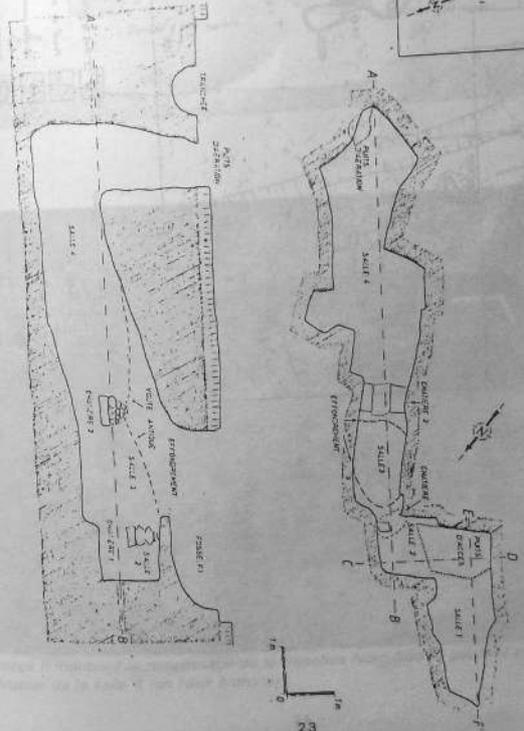
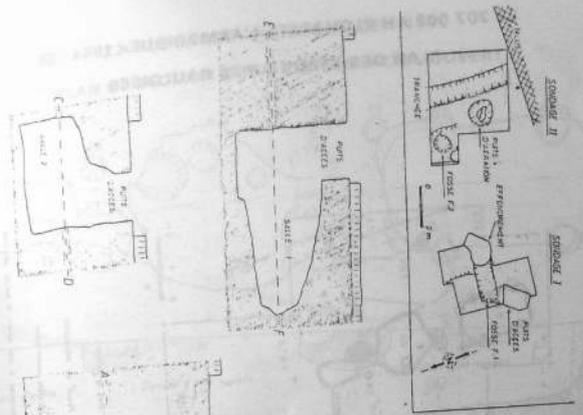
Nous remercions également tout particulièrement la municipalité et Monsieur le Directeur de l'école primaire pour l'aide qu'ils nous ont apportée pour l'hébergement des fouilleurs.



● Emplacement du site

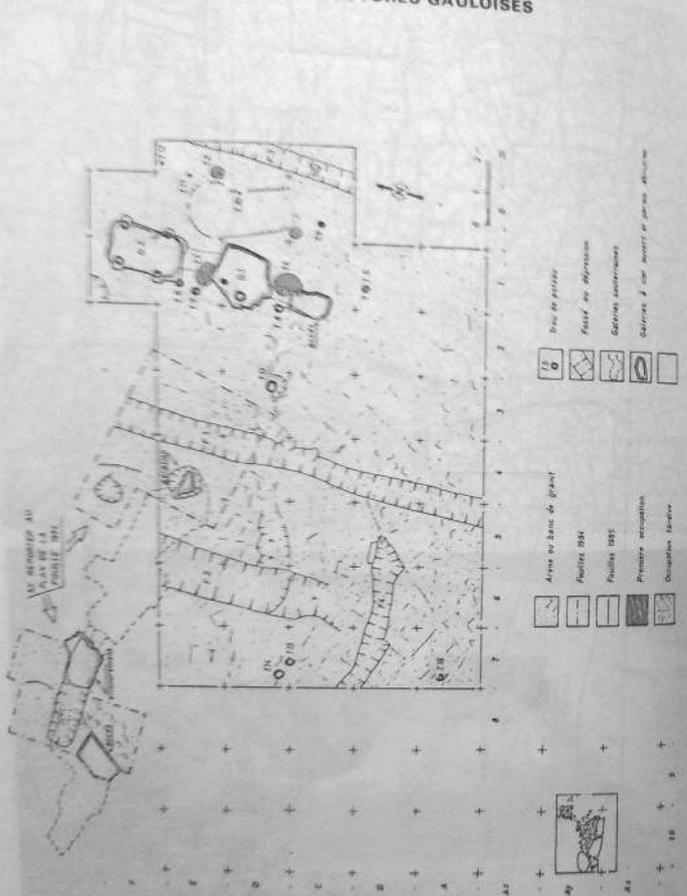


Vue d'ensemble du sondage II montrant au premier plan la tranchée Nord-Sud, au centre le puits d'aération et en arrière plan le sondage I.

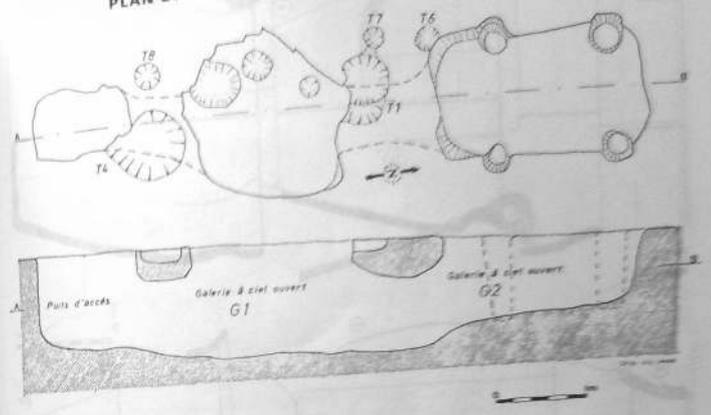


PLAN ET SECTIONS

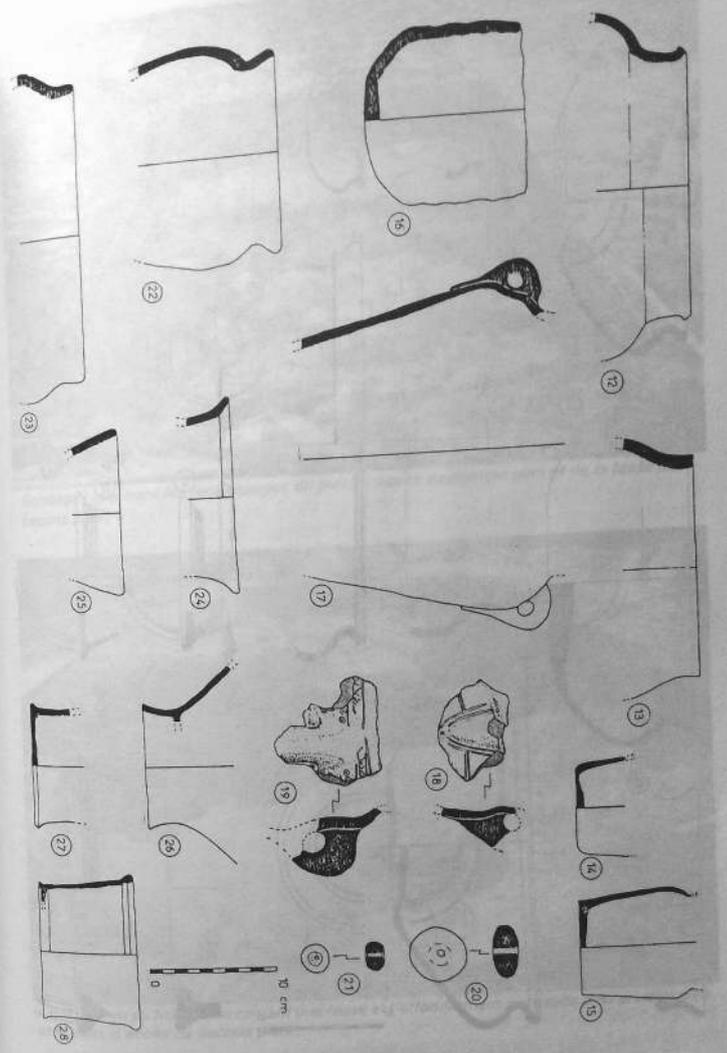
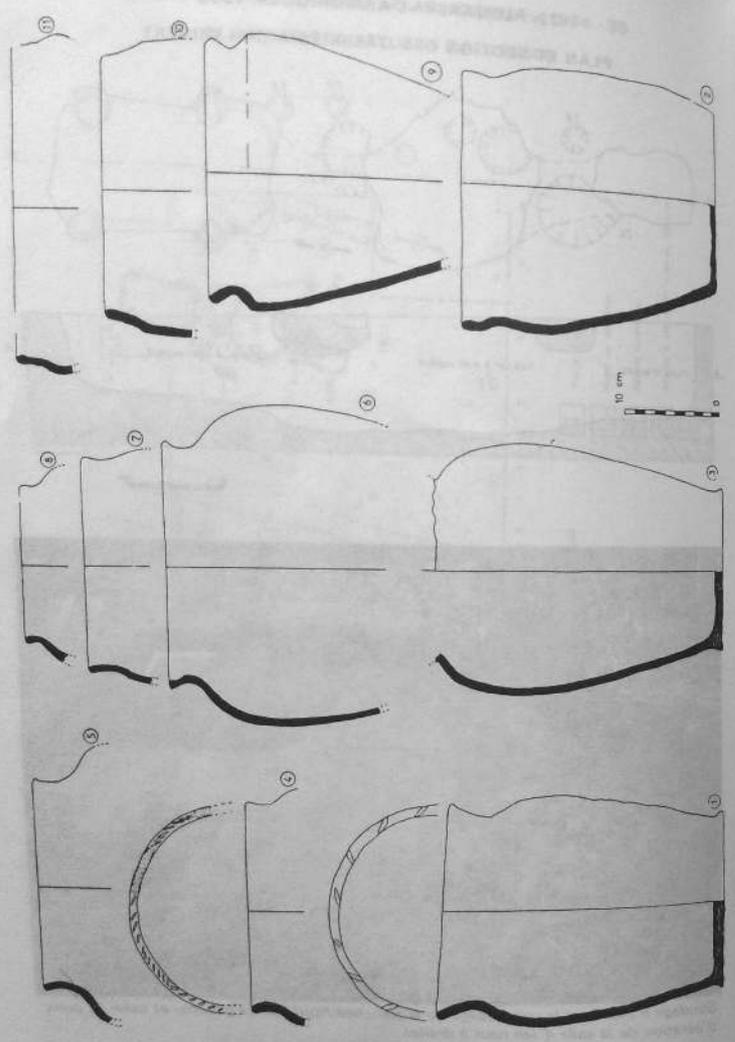
22 207 002 AH PLOUARET «L'ARMORIQUE» 1984 - 85
 PLAN DES STRUCTURES GAULOISES

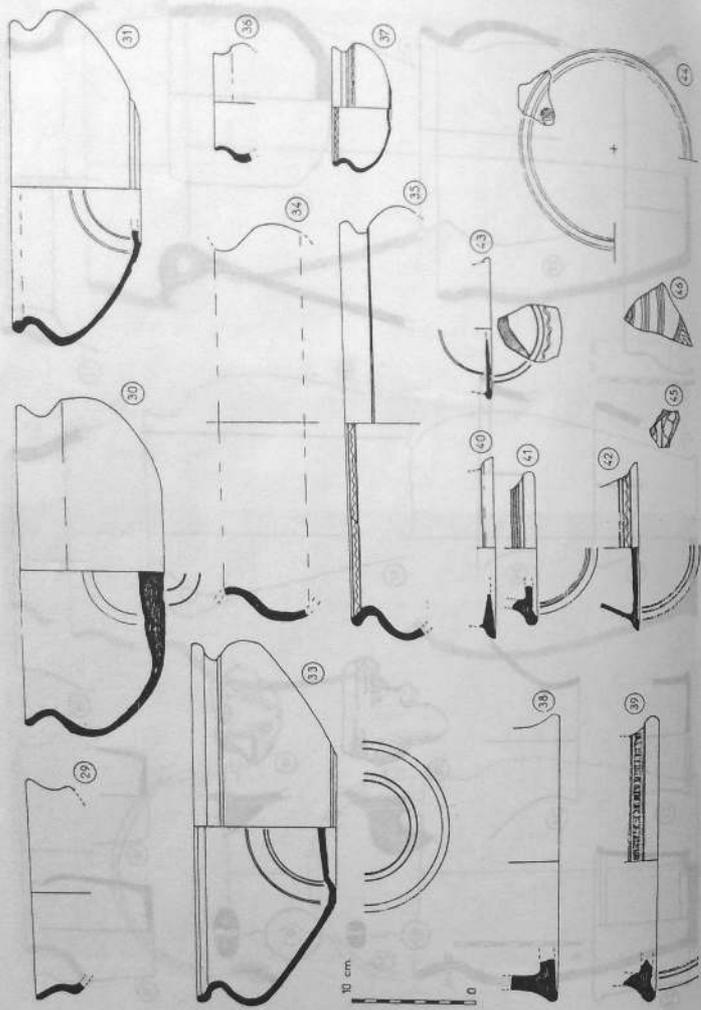


22. PLOUARET «L'ARMORIQUE», 1985
 PLAN ET SECTION DES GALERIES A CIEL OUVERT

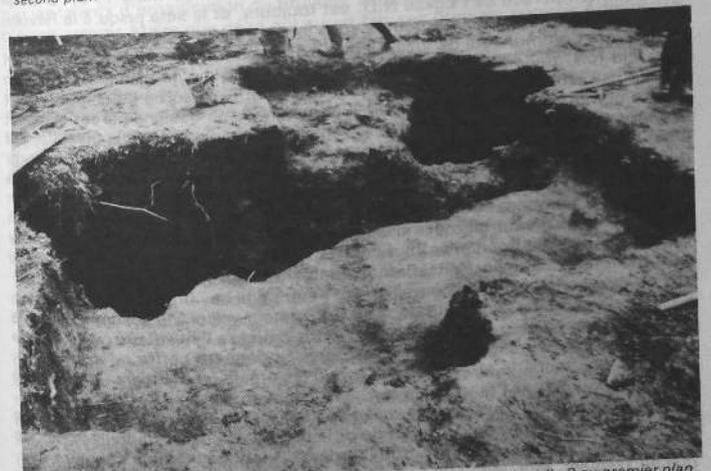


Sondage II montrant le remplissage de la tranche Nord-Sud (à gauche) et celui du puits d'aération de la salle 4 (en haut à droite).





Sondage I montrant les remplissages du puits d'accès au premier plan et de la fosse au second plan.



Sondage I vu du Nord-Est montrant une fosse et l'effondrement de la salle 3 au premier plan et le puits d'accès au second plan.

HISTOIRE DE GUINGAMP

Suite

par F. DOBET

CHAPITRE XII LA VIE RELIGIEUSE AUX XVII^e ET XVIII^e S.

LA PAROISSE NOTRE-DAME.

L'église Notre-Dame était évidemment le premier centre de la vie religieuse à Guingamp et la paroisse Notre-Dame la première de la ville. Le «Général» de Notre-Dame qui est aussi la «Communauté de Ville», chose exceptionnelle, ne manque pas de le faire savoir aux «suffragants» : Ste-Croix, La Trinité, St-Sauveur, St-Michel, St-Agathon, Ploumagoar, dont les «Recteurs» en dépit des ordonnances épiscopales de 1618 et 1724, ont négligé d'assister aux Processions du «Sacre» et de «l'Assomption» en 1761 et 1762. Cette infraction dûment établie par acte du Notaire Royal leur vaut et un arrêt de la Cour ducale du 21 juin 1762 et une condamnation du Président le 17 mars 1767. L'administration temporelle de l'Eglise N.D. est toujours, et le sera jusqu'à la Révolution, assurée par les «Gouverneurs» sous le contrôle du «Général» c'est-à-dire, en fait de la Communauté de Ville. Depuis 1653, on n'en trouve plus guère qu'un seul à la fois, toujours à la nomination de la Communauté et nommé pour un an depuis l'arrêt du Parlement du 3 juin 1676 (1). A sa sortie de charge, il doit rendre compte de sa gestion devant une commission désignée à cet effet. Et la Commission ne badine pas avec le règlement : le sieur de Porzansal l'apprit à ses dépens en 1718 : ses tractations furent déferées au Présidial qui le condamna en 1723. Et le 16 octobre de cette même année, il devait remettre à son successeur, M. de Kéringant, la somme appréciable de 5 776 l.

Le Gouverneur est donc responsable pécuniairement de son administration ce qui parfois lui vaut bien des désagréments. En 1641, le Gouverneur Pierre Bonbony, Sieur de Rosmanac'h, a négligé de régler de temps les 1 100 l qui lui sont réclamées pour les droits d'amortissement. Le fisc se venge en faisant saisir ses deux «chevalles» l'une poil gris et l'autre poil bay brun. Les retrouvera-t-il ? Rien n'est moins sûr. Il faut donc au Gouverneur veiller à la gestion des fonds de la fabrique, ce pour quoi, de temps à autre, il dresse l'inventaire ou «Rentier» des revenus avec indication des titres déposés dans un coffre ou armoire au-dessus de la Sacristie (2). Cela nous a valu les précieux «Rentiers» de 1684 à 1790 inaugurés par François de la Grève, Gouverneur en 1682.

Il faut encore au gouverneur veiller au «desservissement» des nombreuses «fondations», sources de conflit et de difficultés. Les charges stipulées par les actes d'établissement parurent trop lourdes à la longue même à l'austère évêque de Tréguier, Mgr Jégou de Kervilio qui dut les réduire (Janvier-février 1698). D'autres modifications furent encore opérées par arrêt de la Cour (7 fév. 1750).

Le «tableau» des fondations au nombre de 15 sera dressé en juin 1759. Au Gouverneur toujours revient le soin de prévoir les réparations urgentes (il doit les signaler, en surveiller l'exécution) et puis le souci des aménagements intérieurs.

Sur ce chapitre, il lui faut défendre les droits de la fabrique contre les empiètements de certains individus qui n'hésitent pas par exemple à se faire inhumer, sans en référer au Gouverneur, dans l'Eglise Notre-Dame. «Un chacun se prétend propriétaire des tombes et enfeux dans la nef de l'Eglise N.D. et même toutes sortes de personnes indifféremment s'y font enterrer sans payer l'ouverture de la fosse et même sans permission de la Fabrique» écrivent en 1730 les trésoriers. Comme il se doit, il est fait défense de continuer. Avec quelle réussite ? la plainte du Gouverneur Mr. du Trémeur nous le révèle : le 22 mars 1738, il demande au Procureur Fiscal d'obliger le sieur Maillart à rétablir la tombe ouverte de son autorité. De même, il est intolérable que la grosse cloche sonne pour tous au jour de l'enterrement. On en fait aigrement la remarque au Gouverneur en 1636. Désormais, en dehors des cas prévus et dûment autorisés, il sera interdit de la faire sonner sans l'avis du Gouverneur à peine de 50 l. d'amende.

Autre scandale : Les paroissiens ne se gênent pas pour occuper le banc réservé à MM. de la Communauté. En 1707 pendant le sermon, le Gouverneur est prié de mettre ordre à cet abus. MM. de la Communauté tenaient à leurs privilèges.

La fonction du «Gouverneur et Administrateur de l'Eglise N.D.» n'était donc pas une sinécure. Les Bourgeois y voyaient volontiers un test permettant d'apprécier les talents d'organisation du titulaire. Aussi décidèrent-ils, en 1693, qu'on n'élirait comme Maire que celui qui aurait fait ses preuves comme Administrateur de l'Eglise N.D. et de l'Hôtel-Dieu.

Au spirituel, la Paroisse et l'Eglise N.D. étaient confiées comme on le sait, à quatre «vicaires» ou recteurs égaux en dignité, encore que certains aient manifié parfois une certaine supériorité : P. Le Bricquer s'intitule «Doyen» en 1611, Louis Le Bricquer et Guillaume Guégan «Vicaires perpétuels» en 1653-54 ; vains titres qui ne doivent pas faire illusion. Leur situation matérielle fut à certaines époques assez difficile. S'il faut en croire leurs nombreuses doléances et réclamations. De là des conflits avec les Gouverneurs qui se prévalent de l'arrêt du Roi François 1^{er} du 19 juin 1532, pour disposer des «aumônes et offrandes... tombant» en l'Eglise N.D. En 1644, les 4 Vicaires portent leurs plaintes devant le Parlement. La réponse leur fut communiquée... trente ans plus tard, le 24 mai 1675. Comme part «d'aumônes», ils recevront simplement 55 sols par an chacun. Heureusement, les Gouverneurs émus de leurs difficultés y avaient entre temps avisé. A partir du 9 juillet 1669, les Vicaires auront annuellement comme «casuel» 66 sols plus une somme collective de 300 l. «à proportion des offrandes et aumônes» qui seront recueillies dans le «vestibule et chapelle de N.D. de Bon-Secours». C'était encore bien modeste. Il est vrai qu'ils jouissaient des revenus de nombreuses fondations. Pourtant ils étaient privilégiés, si l'on ose employer ce terme, par rapport aux prêtres habitués, eux, misérables tout uniment, et qui le crièrent très haut accusant «l'escadron des recteurs» : «s'ils n'ont que mille écus entre quatre ce n'est pas une raison pour qu'eux prêtres de la ville meurent de faim»... Sans doute ! La solution à cette situation pénible fut apportée par l'Evêque, Mgr Balthazar Grangier, par son ordonnance rendue à Guingamp au cours de sa visite pastorale les 26-27 avril 1664. Les Vicaires

revient à Marie-Anne de Lanloup-Kercabin, qui dota le prêtre-directeur d'une rente annuelle de 76 l. en 1689. Elle tint d'abord ses réunions dans la Chapelle St-yrance, rue Notre Dame, puis en la Chapelle St-Yves dans l'église N.D. même. Mais la Chapelle St-Yves s'avérait trop petite et incommode, et de plus les réunions gênaient les offices paroissiaux. Derechef elle émigra donc à la Délivrance avec l'assentiment du Comte de Toulouse en 1730 (6). Vingt ans après (1752) les dons des Congréganistes aidèrent à la restauration de ce dernier édifice.

Une autre Confrérie dont le nom indique assez le but, fut fondée à Guingamp comme en nombre d'endroits au XVII^e s., ce fut la «*Confrérie de Charité*». Elle s'était formée vers la moitié du XVII^e s. Selon le «*Rentier*» de 1784 on la trouve constituée depuis quelques années à la date du 28 mars 1662 (7). En 1678 elle possède son autel à l'Eglise N.D. et se vit ériger canoniquement en 1697. De nombreux membres de l'aristocratie et de la Bourgeoisie vinrent à en faire partie. Les 100 l. de rente annuelle léguées par Madame de Martigues lui furent attribuées. Et le 22 mars 1662 Missire Jacques Poences, Vicairé et Sacriste, recevait 50 l. de rente annuelle à partager entre les «*pauvres honteux*» et la Confrérie. C'est sans doute sous l'influence de la Confrérie que certaines personnes charitables s'associèrent pour assurer aux prisonniers les secours religieux et notamment la Messe les Dimanches et Jours de Fête. Différents actes nous ont conservé le nom de ces personnes charitables : MM. de Nésobien, de Cadolan, de Lermo, du Penquer, Mmes de Boisgelin, de Kervéjan...

D'autres Confréries avaient un caractère nettement corporatif ; patrons et ouvriers s'y rencontraient pour célébrer la fête ou les fêtes du Saint-Patron de la Corporation.

L'une des plus célèbres, et certainement très ancienne, était celle des Tanneurs et Cordonniers, sous le patronage des Saints Crespin et Crépinien : elle avait même le privilège d'un autel en l'Eglise N.D. et son «*Coffre*» aux ornements et archives. Les deux fêtes des Saints Titulaires (21 octobre) et de Sainte Anne (26 juillet) étaient marquées par une procession très solennelle à «*la Maison Dieu*», à «*l'Eglise St-Yves*» et deux Messes étaient célébrées à l'église au retour ; le tout souligné par l'assistance du Clergé Paroissial et le son des cloches. C'est pourquoi les Confrères payaient annuellement 5 l. et deux pots d'huile.

Si les travailleurs du cuir honoraient Saint Crépin et Crépinien, les boulangers et les meuniers avaient fait choix de St-Yves en 1640 et le procureur fiscal approuvait les statuts de la Confrérie le 3 août 1641 (8). Leur fit-on grief d'avoir ainsi accaparé le grand protecteur traditionnel des étudiants d'abord, puis des gens de Justice ? On ne sait. Seulement en 1641, ils se plaçaient sous la protection de la Sainte-Trinité et ils avaient permission moyennant rente de 4 l. et d'un pot d'huile, d'avoir un coffre aux ornements à l'Eglise et de faire carillonner les cloches pour la Messe de Frairie.

Les Maréchaux ferrants relevaient naturellement de Saint-Eloi. D'après un acte du 15 décembre 1642, eux aussi payaient la rente annuelle de 4 l. et d'un pot d'huile.

Le 24 février 1619, les maîtres tailleurs d'habits, par devant l'Abbé Hinault, Licencié en Droits, Vicairé de N.D. et les Gouverneurs de l'Eglise, fondaient une Confrérie sous le patronage de St-Pierre ; moyennant 18 l. par an, ils jouissaient du droit à l'autel et de faire procession comme les autres Frairies (9) à l'issue de la «*Messe à Nottes*» le jour de la Saint-Pierre en juin. Tant de ferveur dura peu. Le 2 mars 1724 le Prévôt de la Ville condamnait Abbés et Gouverneurs

de la Frairie à payer 3 l. 12 sols et un pot d'huile pour avoir droit au «*coffre*» dans l'Eglise et au son des Cloches le jour de la fête patronale. En 1784, paraît-il, la Confrérie «*ne payait plus que ce qu'elle voulait depuis longtemps*», aussi avait-on fini par lui supprimer son autel, ainsi qu'à plusieurs autres, ce qui indiquait désaffection ou au moins laisser-aller.

Saint Barthélémy qui serait mort écorché vif, était le patron de la puissante corporation des bouchers taxée elle aussi 4 l. 10 s. et un pot d'huile. Celle-ci, en raison d'un accord négocié par les «*battonniers et abbés*» le 31 août 1778, jouissait d'un banc - faveur enviée - pour les dignitaires à l'Eglise Notre Dame.

De la Confrérie des Marchands, certainement fortunée elle aussi, nous ne savons guère qu'elle offrit un tableau pour le Chœur le 4 octobre 1730. Un an après, la Communauté acceptait la réintégration de la Confrérie de St-Yves dans la Chapelle du même nom «*où elle était anciennement*». Là en effet, se trouvait l'autel de «*MM. de la Justice*». En 1731, c'était «*MM. du Barreau de Tréguier*» (10) qui venaient d'obtenir cette faveur sur «*avis du Grand Vicairé de Tréguier*» (10).

Y avait-il d'autres Confréries à caractère corporatif ? C'est assez vraisemblable pour «*les Barbiers et Perruquiers*» dont la Communauté veut interdire l'état à un certain Conan en 1697 - comme vingt huit ans après à Mathurin Durand à qui pourtant sa mère, Jacqueline Simonneau a consenti un bail et qui gagne son procès devant le Prévôt Mahé de Kéranne (12).

Mais le terme «*Communauté*», s'il indique une certaine organisation professionnelle pour la défense des intérêts communs, n'indique pas absolument l'existence d'une corporation reconnue. En tout cas, les échevins Guingampais affirment nettement à la séance du 28 mars 1789 qu'il n'y a à Guingamp «*ni Maitrises, ni Corporations érigées*» au sens juridique du mot.

Les diverses Confréries mentionnées pouvaient avoir une notoriété locale : celle de la Frérie Blanche (13) a dépassé les cadres mêmes de la région. Sa fondation remonte à Pierre II (ainsi que le portent les textes imprimés), le Duc Guingampais, mort, comme on le sait, en 1457, puisque la Frérie fut instituée en 1466. Le «*Livre pour la Frérie Blanche*» (1677) qui reproduit textuellement, pris sur l'ancien «*Déal*» ou Journal, l'acte de fondation, est absolument formel : «*La Confrairie des Disciples de N.S.J.C.*» (c'est le nom premier de la Frérie qui s'appela ensuite Frérie de la Sainte Vierge) fut commencée et instituée en la ville de Guingamp par les «*Gentz d'Eglise d'icelle et de ses faux-bourgs et meptes d'entour en l'église N.D. de cette Ville*»... viennent ensuite les noms des fondateurs avec la teneur de l'acte :

«*Quelle frairie commencera l'an de grâce mil quatre cent soixante six par l'avis et délibération de discret, prudent et sage, le Révérend Père en Dieu : Bertrand Abbé de Ste-Croix, Messire Prigent de Munhore, official, pour Monseigneur de Tréguier en son auditoire de Guingamp par la délibération et consentement de MM. les Vicaires de ladite Eglise et des meptes (14) d'entour*»...

Ainsi la «*Frérie Blanche*» a été fondée en 1466 par l'Abbé de Ste-Croix, François Bertrand, l'Official de l'Evêque à Guingamp : Prigent de Munhore, les prêtres séculiers de la ville et des environs, neuf ans après la mort de Pierre II à qui plus tard, on l'attribua.

Le même acte nous indique aussi le milieu où se recrutaient les Confrères : «*en laquelle Frairie il y aura prêtres séculiers de ladite ville et d'entour et aussi religieux de Ste-Croix, St-Dominique, St-François et gens laïcs et femmes de noble condition et gentz dignes de foy et conversation*».

C'est dire son caractère un peu «*bourgeois*» et aristocratique : les artisans

et ouvriers ne sont pas exclus obligatoirement. Mais, les listes qui nous sont parvenues n'en font pas mention. C'est ce qui explique malgré sa diffusion dans toute la Bretagne : Lannion, Rennes, Dinan, Pontivy, le nombre restreint de ses membres (15). En 1677, on n'y compte que 124 affiliés, dont 70 hommes : 23 nobles et 47 Bourgeois mais pas un ouvrier. Les grandes familles de la région y sont largement représentées : nobles, comme les d'Acigné, de Cleuz du Gage, de Boisgelin, de Guergo- lay, du Dresnay, de la Boissière, du Gouray, de la Coste dont on a vu le rôle lors de l'émeute du Papier Timbré, de Lanloup Kercabin, de Pollastron ou Roturière mais aisés que l'on trouve à la tête de l'administration de la ville au XVI^e et XVII^e s. : les Fougeré, Rocquancourt, Landoy, Moysan, Bobony, de la Grève, le Goff, le Brun.

Le but de la Confrérie était de maintenir les Confrères en une parfaite union d'esprits et d'intérêts ainsi que le veut le « Livre pour la Frérie » en 1687 : ce à quoi travailleront les chefs en aplanissant les différends qui pourraient surgir entre ses membres. Mais aussi de leur rappeler le devoir de prier pour l'âme des Trépassés et même, si cela est possible, de prendre part à leurs obsèques. Sur 19 Titres que comportent les statuts modifiés en 1677, 5 traitent du « Service des Trépassés ». Il n'en est pas moins vrai que l'action charitable de la « Frairie Blanche » ne se limite pas aux défunts mais qu'elle s'étendit plus encore aux vivants, par exemple aux malades de l'Hôtel-Dieu dont une salle bénéficiait de ses subsides. Les membres de la Confrérie se réunissaient en l'Eglise N.D. qu'ils tinrent à orner le plus magnifiquement possible. Ils offrirent ainsi 500 l. en 1656 pour la « décoration du maître-autel » ; un tableau représentant « l'Assomption de la Sainte-Vierge » en 1657 ; 400 l. en 1677 pour aider à l'acquisition d'une tapisserie destinée au « cœur de l'Eglise » ; 300 l. en 1682 pour un dais sur lequel on pourra lire tracé en lettres d'or : « Day donné par MM. Les Confrères de Frérie Blanche » ; en 1705 ils contribueront à l'achat de la chaire et en 1721 ils donnèrent 400 l. pour aider à la fabrication d'une grille ou « balustre » au bas du Chœur. De magnifiques ornements liturgiques pour lesquels en 1666, 1672, 1677 on ne consacra pas moins de 324 l. 4 s. étaient réservés au service de la Frérie. Une cloche en annonçait les offices.

Ce faisant, les « Très illustres Confrères » pouvaient passer pour glorieux au sens du XVII^e s. Il reste qu'ils avaient bien mérité de l'Eglise N.D. et qu'il était juste que la Fabrique et les vicaires, quelque mauvaise humeur qu'ils montrent à deux reprises, mettent tout en œuvre pour donner à la réunion solennelle des Confrères un éclat particulier.

Selon les statuts, cette réunion se tenait à l'Eglise N.D. le lundi après le « Grand Pardon de l'Eglise de Guingamp » qui est le dimanche après la « feste » de St-Pierre et de St-Paul. En fait, elle eut lieu ce jour-là, le plus souvent, mais quelques fois aussi, le mardi, le mercredi, le jeudi. Les Confrères « Congrégés » en l'Eglise N.D. entendaient une Messe de Requiem pour le repos de l'âme des Confrères trépassés au cours de l'année. Puis on chantait la Messe solennelle de N.D. « Salve o Gaudéamus ».

Et les pèlerins s'en allaient en procession à la Chapelle de l'Hôpital-Général, à la Chapelle St-Yves, jusqu'en 1677 (par la suite en la Chapelle de St-Yves en l'Eglise des Frères Mineurs Capucins) au Penquer, à l'Eglise des Jacobins de Ste-Anne et l'on revenait à l'Eglise N.D.

Restait à élire les Chefs de la Frérie, les « Abbés » ; l'un cleric, l'autre laïc. L'Abbé ecclésiastique nommé l'Abbé « laïc » et l'Abbé « laïc » choisit l'Abbé « ecclésiastique » après consentement des Frères ; et les abbés sortants donnent l'investiture aux Abbés entrants, par la « traduction du Chapelet ».

Un dîner en commun clôturait l'Assemblée solennelle auquel les Confrères étaient tenus de prendre part. Etait-ce observé ? Ce n'est pas sûr car en 1677 une amende est prévue pour les défailtants... Peu à peu d'ailleurs au cours du XVIII^e s. les liens de fraternité entre les Confrères se relâcheront et ce sera la décadence sans retour.

On peut se demander s'il y eut à Guingamp aux XVI^e et XVII^e s. des Fidèles de

la Religion Réformée. La présence au XVI^e s., au Bois de la Roche, d'une Calviniste convaincue : Philippe de Maridor, Dame du Liscoët, rend vraisemblable l'existence d'un petit noyau de Protestants dans la région de Guingamp.

Dans la ville même, on signale un « mestre apoticaire » du nom de Pierre Ullier et sa sœur, Anne, veuve de Jacques du Lac, mère de onze enfants. Cette famille était dans la misère noire au dire de M. de la Coste, le Lieutenant général. Elle se convertit et bénéficia de la charité de l'Abbé Le Bricquer (sans doute Louis, aumônier de l'Illustissime et Révérendissime évêque et Comte de Tréguier et Recteur de Guingamp) que la veuve du Lac malmena vilainement dans une lettre au Lieutenant Général.

La révocation de l'Edit de Nantes (17 octobre 1685) fut terrible pour ces pauvres gens dont le culte était interdit à qui des primes étaient promises en cas de conversion, sans parler de l'obligation d'élever désormais les enfants qui naîtraient dans la religion catholique !!!

Quel fut le nombre des convertis de Guingamp ? On ne sait : la liste ayant été égarée par M. de la Coste. En tout cas le nombre était peu considérable étant donné le peu de succès de la prédication protestante dans la région.

LES BOURGEOIS.

Guingamp apparaît, à la veille des grands bouleversements de la fin du XVIII^e s., comme une ville d'importance modeste certes, mais active, plus adonnée au commerce qu'à l'industrie. Une vieille cité qui de bonne heure a été dotée d'institutions municipales, et qu'administrèrent avec intelligence et dévouement, à la manière d'un bien de famille, des générations de bourgeois, négociants enrichis. On les voit acheter, tout autour, des métairies et se construire des maisons de campagne dont certaines encore debout ont grand air malgré des transformations pas toujours heureuses.

Volontiers, ils en prennent le nom, se donnant ainsi de faux airs de noblesse rurale, surtout au XVIII^e s. Molière aura beau s'en moquer tout comme Noël du Fail, dans ses « Contes d'Eutrapel » (1585), ils ne changeront pas grand chose à la mode, et des personnages qui tiendront à être considérés comme « démocrates » en 1789, étaient tout aise de sacrifier à cette innocente manie : Festous se disait sieur de la Villeblanche, Pierre Guyomar était sieur de Kerninon, Boulon s'adjoignait du Mény.

Ces Bourgeois formaient les cadres de l'Administration Municipale, et l'on voit se succéder comme Maires, Gouverneurs de l'Eglise N.D. ou de l'Hôpital, de véritables dynasties. Voici les Le Goff, qui fourniront, de 1473 à 1673, 7 Maires à la ville de Guingamp, comme les Jégou 6 de 1461 à 1629, les Jourin 6 également, les de la Grève 7 de 1601 à 1683. Et encore, les Rocquancourt, les Chaillou, les Calais, les Binet, les Bobony. La liste n'en est pas exhaustive de toutes ces familles qui donnèrent à la Ville ou à l'Eglise, des administrateurs ou des Recteurs. Négociants actifs, intelligents, économes, jaloux au demeurant de leurs prérogatives comme le montrent les procès qu'ils entreprennent pour des motifs, à nos yeux souvent de mince valeur, « glorieux » certes, « craignant Dieu » on n'en peut douter à consulter les listes des familles inscrites dans les Confréries pieuses, voire la Congrégation de la T.S.V. Marie, dévoués à leur Cité... Et n'oubliant pas leurs intérêts.

De toutes ces familles, la plus représentative de l'effort d'ascension de la Bourgeoisie au XVII^e s., est certainement la famille Le Brun. En 1616, Elie Le Brun qui se dit écuyer et sieur de Kerprat, est Maire de Guingamp et marchand de vin. Son fils Jacques fait fortune dans le négoce ses « 40 000 de rente » lui assurent plus que l'aisance ; aussi peut-il acheter en 1686, la Maison Noble de la Ville-Blanche en Pleumeur-Gautier et constituer de nombreuses fondations qu'amplifiera encore sa veuve Béatrice Couppé (16). Les honneurs pleuvent sur lui : Administrateur de l'Eglise N.D.

en 1653, après l'avoir été de l'Hôpital en 1647 ; Maire de la Ville en 1644 ; Abbé de la Frérie Blanche en 1653 et son « Procureur spécial » et irrévocable, deux ans plus tard. Nanti de la charge honorifique de « Conseiller du Roy » et « Secrétaire de la Maison et Couronne de France », il vise à prendre rang désormais dans la noblesse de robe. De ses six enfants, une fille, Anne, épouse Marc-Antoine de la Boissière, Conseiller au Parlement ; un de ses fils « Hiérosme » Conseiller du Roy, est Maître des Comptes en Bretagne à Nantes. L'aîné Bertrand, sieur de Kerleine, est Sénéchal de la cour Ducale, « Premier Magistrat Civil et criminel du Duché de Penthièvre », Gouverneur de Guingamp et Capitaine du Château. En 1690, il achète à Claude Cornulière, seigneur de la Haye, Président à Mortier du Parlement de Bretagne, le beau domaine du Roudourou en Plouisy pour 33 000 l. Son mariage avec Renée-Thérèse du Gazpern lui assure l'héritage de la Seigneurie du Logou, ayant « haute justice » en Bourbriac et Coadout pour laquelle son fils Jacques rendra aveu. Il n'est plus question désormais des sieurs de Kerprat, ou de Kerleino, ni même du Roudourou : on les salue du titre de MM. du Logou. Sa petite-fille Charlotte épousera Vincent de Kerléau, Chevalier, Comte de Sullé, seigneur de l'Isle en la trêve de Moustéru et reconnu noble celui-là depuis 9 générations, à la Réformation de 1670...

Un trait commun à tous ces bourgeois est l'espèce de culte qu'ils professent pour leur « ville de Guingamp » et, dans la ville, pour son église, l'Eglise N.D.

Un exemple entre cent : au mois d'octobre 1691, le Sénéchal Bertrand Le Brun meurt à Nantes, chez son frère « Hiérosme » au retour d'un voyage à Paris. Son corps est inhumé en l'Eglise Ste-Croix de Nantes, mais suivant sa volonté, son cœur fut apporté à Guingamp par Maël, son secrétaire « rendu à l'Eglise St-Nicolas » le lundi 22. Il sera inhumé dans la tombe de famille au bas du chœur entre les deux derniers piliers « du côté de l'Evangile, le 16 novembre de la même année et en grande pompe », officiers de la Seigneurie, Prêtres des paroisses, religieux, faisant cortège.

(A suivre)

NOTES

- (1) Mais on peut nommer plusieurs fois la même personne, ainsi le sieur de Kéringant, élu en 1721, est toujours en fonction en 1726 et il a souvent un « coadjuteur », sinon toujours. (2) Ce « Coffre » contenait les archives de la Fabrique et était fermé par 3 serrures : une clef entre les mains du Sénéchal, une au maire, la troisième en possession du Gouverneur. (3) L'aumônerie des Prisons fut fondée par 6 charitables Guingampais et Guingampaises le 5 Févr. 1673. (4) Notons que « nombre de Recteurs » étaient gradués des Universités, Docteur de Sorbonne même : Pierre Le Bricquier mort le 27 juillet 1671 est qualifié « Vicaire Général » de Dol - Archives Mun. GG 10 et le dernier d'entre eux, M. de Montfort « Vicaire Général » de Tréguier. Laurent Mahé de Kerbériou, licencié en droit, fut même avocat au Parlement de Paris. Arch. des C.D.N. B-483. (5) La Chapelle avait d'abord servi de reliquaire puis fut concédée à la Congrégation en 1699 (selon Arch. Municip. BB2-fo 494) et démolie en 1738. (6) Archives des C.D.N. B 944. Faut-il encore mentionner la Sainte-Confrérie et Société des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie érigée en l'Eglise des Religieuses de N.D. de Charité de Guingamp, faubourg de Montbareil, connue par un livret imprimé à Tréguier chez l'imprimeur épiscopal Ploesquellec en 1711 ? Voir S. Ropartz, Portraits bretons 1857 - p. 14 note 1. (7) Archives Paroissiales. Rentier de 1784. Sans doute assurait-elle à ses membres des funérailles solennelles et aux pauvres un enterrement décent. (8) Archives des C.D.N. E.1178 - Les boulangers étrangers à la ville qui venaient vendre leur pain à la halle au jour de marché, payaient 5 sols par an « pour ayder au service de la Confrérie, mais ceux de la Roche-Derrien sont objets de plaintes devant le Juge Prévôt parce qu'ils vendent leur pain au marché et non à la halle. Arch. des C.D.N. B 449-1727. (9) Ce qui laisse supposer l'existence de plusieurs « Frairies » en plein exercice dès ce début du XVII^e s. (10) Archives Paroissiales. Registre des Délibérations du Cons. de Fabrique Archives Municipales BB3 - L'évêque Mgr Jégou de Kervilio était mort le 2 août 1731 et son successeur Mgr de la Fruglaie de Kerver ne fut nommé que le 27 décembre 1731 et sacré le 4 mai 1732. (12) Archives des C.D.N. B 449. (13) Voir S. Ropartz, Histoire de Guingamp - T1 pp.2-4 qui reproduit le texte des Diplômes imprimés remis à chaque confrère. Le « Livre pour la « Frérie Blanche », manuscrit in-folio, livre le compte-rendu des délibérations de 1655 à 1690 et tout spécialement l'acte de fondation fo 31 et les Statuts corrigés et adaptés au XVII^e s. (ibid), ce précieux manuscrit, seul témoignage officiel connu de l'esprit et de l'activité de la Frérie au XVII^e s., est aux archives de la Paroisse N.D. de Guingamp. Les « Diplômes imprimés » contenant le bref d'érection et de Confirmation de Paul V, traduit sous la mention « Bulle des Indulgences de la Frérie Blanche - et les Eclaircissements pour les Confrères » sont assez répandus. C'est là et non dans le Registre manuscrit que se trouve la devise assez tardive, on le voit, de la Frérie « Funiculum triplex difficile rumpitur ». En 1768, les « Diplômes étaient imprimés à St Briec chez J.L. Mahé ». (14) Mepte ou mete, de méta = limite, territoire d'un Juge, de sa charge ou de son office (Dictionnaire de Trévoux). Ici est synonyme de paroisses. (15) Chose curieuse, on ne relève parmi les noms de Confrères aucun nom de Capucins alors qu'en firent partie des religieux de Ste-Croix, de Bégard, de Beauport et naturellement les Cordeliers et les Jacobins, les Religieuses Ursulines et même les Clarisses de Dinan. (16) Par ex. 1541 l. aux Jacobins de Ste-Anne (Arch. des C.D.N. B-482) en 1688.

Les carnets d'un vétérinaire de campagne. <i>Louis Le Razavet</i>	P.3
Le souterrain de l'Armorique en Plouaret. <i>J.P. Bardel</i>	P.13
Histoire de Guingamp. <i>F. Dobet</i>	P.30